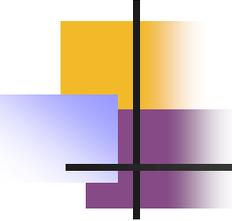


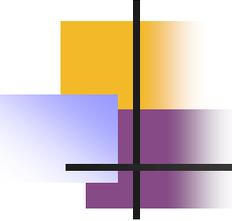
Orientations Budgétaires 2020

**L'USEDA au service des collectivités
pour un développement solidaire et
équilibré des territoires**



Préambule

- **Conformément aux dispositions de l'article L 2312-1 du Code général des Collectivités Territoriales et de la loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, il est exposé à l'Assemblée Générale de L'Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne les orientations budgétaires de l'exercice 2020.**
- **Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire et de la vie démocratique de la collectivité. Il permet d'informer les élus sur l'environnement économique et la situation du syndicat afin d'éclairer leur choix lors du prochain vote du budget primitif.**
- **Le DOB est une étape obligatoire pour les collectivités de plus de 3 500 habitants dans le cycle budgétaire. Il doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.**



Préambule

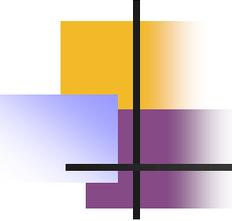
- Dans le cadre de la préparation du **Budget Primitif 2020**, l'objectif poursuivi est de respecter les principes fondamentaux de la comptabilité publique, c'est-à-dire l'annualité, l'universalité, ainsi que l'équilibre réel entre les dépenses et les recettes.
- Cependant, il existe **des grandes inquiétudes** dans l'appréhension de nos recettes en raison du contexte économique actuel (possibilités de diminution des subventions de l'Etat et du Département).

L'environnement général



Prix de l'énergie en Europe





Méthodologie

- **La comparaison est faite pour des abonnés domestiques.**
- **Les consommations types suivantes (abonnement compris) sont retenues :**
 - **Electricité**
 - **Bande de consommation annuelle de 2 500 à 5 000 kWh**
 - **Gaz**
 - **Bande de consommation annuelle de 20 à 200 Gigajoule**

Prix de l'électricité en Europe

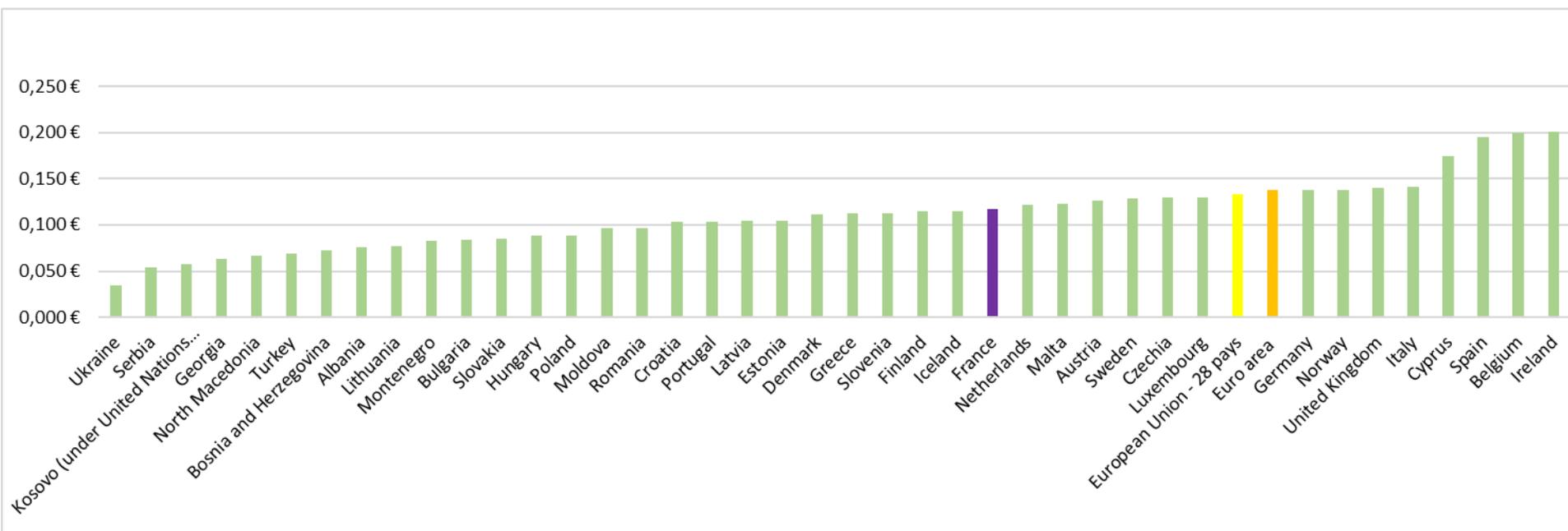


Prix de l'électricité Hors Taxe en Europe



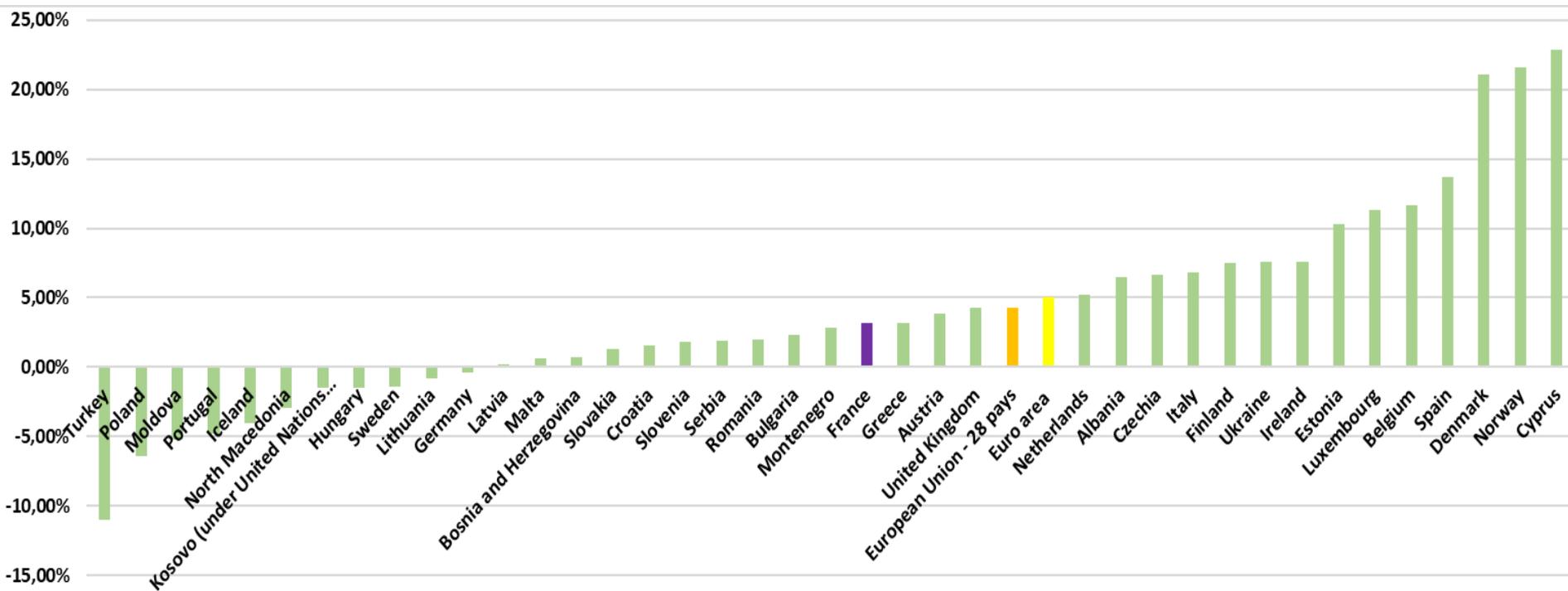
Électricité à usage domestique

Prix HT en €/kWh au 2^{ème} semestre 2018



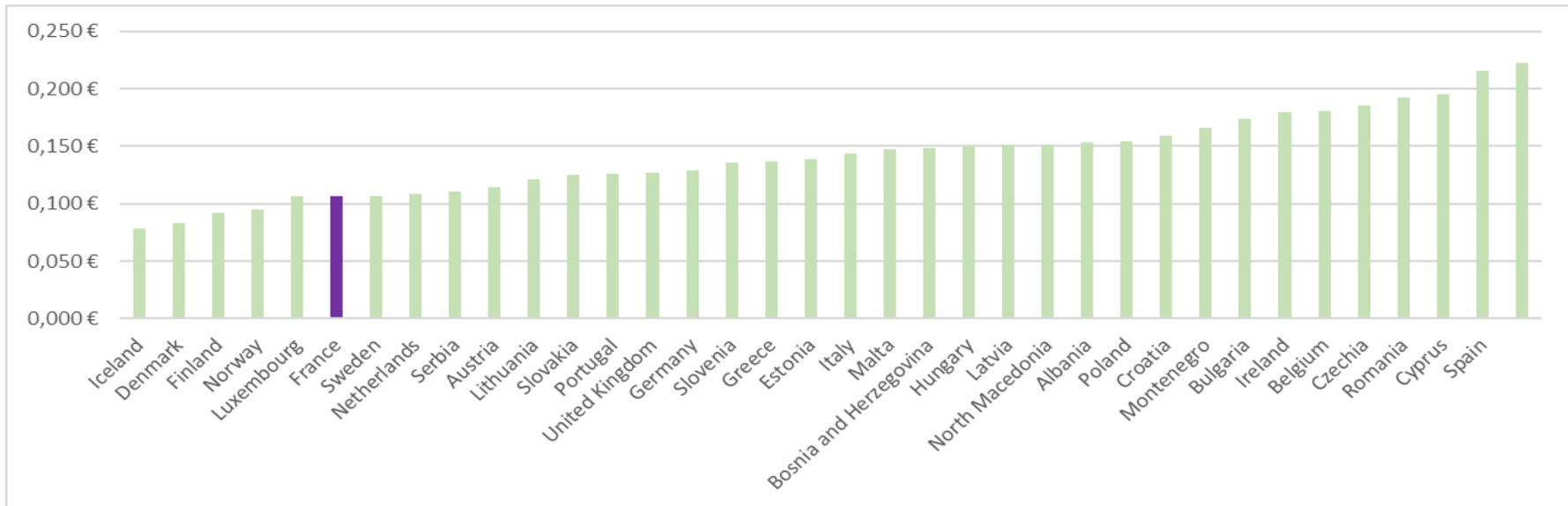
Électricité à usage domestique

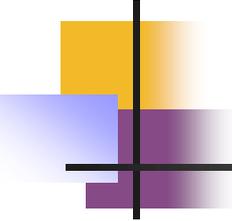
Evolution des prix HT en 2018 par rapport à 2017



Électricité à usage domestique

Prix HT en €/kWh en 2018 à parité de pouvoir d'achat





Commentaires

- La moyenne des prix disponibles de l'Union Européenne à 28 est de : **0,133 €/kWh, soit +4,32%** par rapport à 2017.
- La moyenne de la zone Euro des prix disponibles est de : **0,138 €/kWh, soit +5,04%** par rapport à 2017.
- Le prix maximum est de : **0,201 €/kWh (Irlande)** et le minimum de : **0,034 €/kWh (Ukraine)**. La France se situe **sensiblement** en dessous de la moyenne, à **0,117 €/kWh**.
- Les pays les plus chers outre l'**Irlande (0,1865 €/kWh)** sont : la **Belgique (0,200/kWh)** suivi de l'**Espagne (0,195/kWh)**.

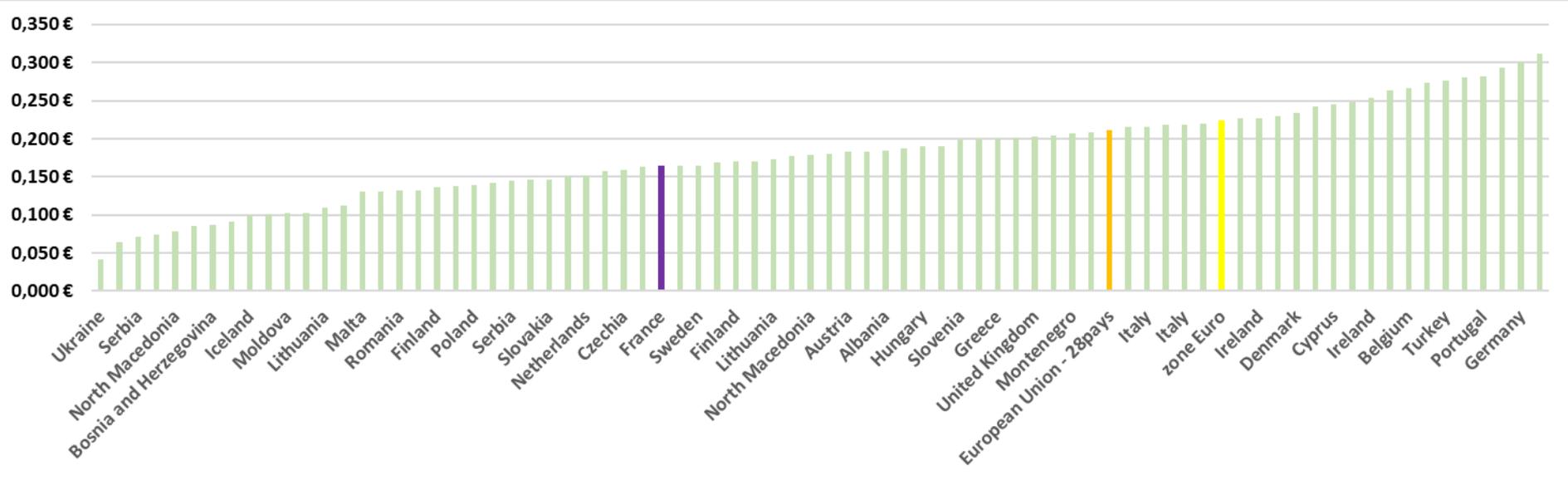
NB: La zone euro comprend 19 pays en 2018 : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie et Slovénie.

Prix de l'électricité TTC en Europe



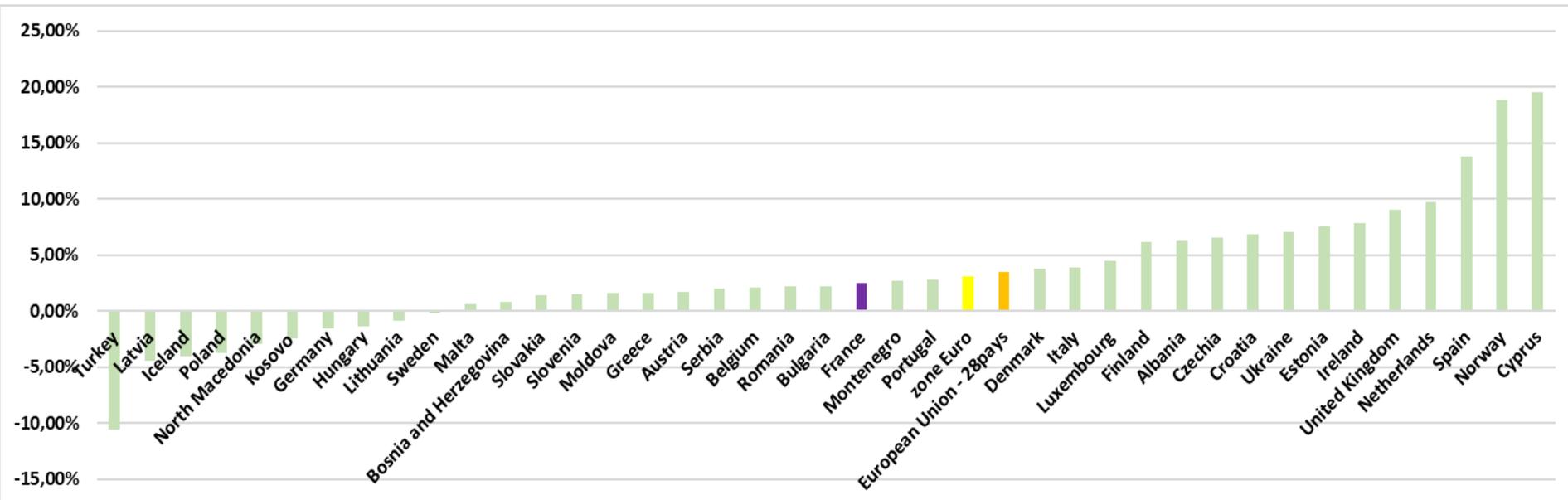
Prix de l'électricité TTC en Europe

Prix en €/kWh au 2^{ème} semestre 2018



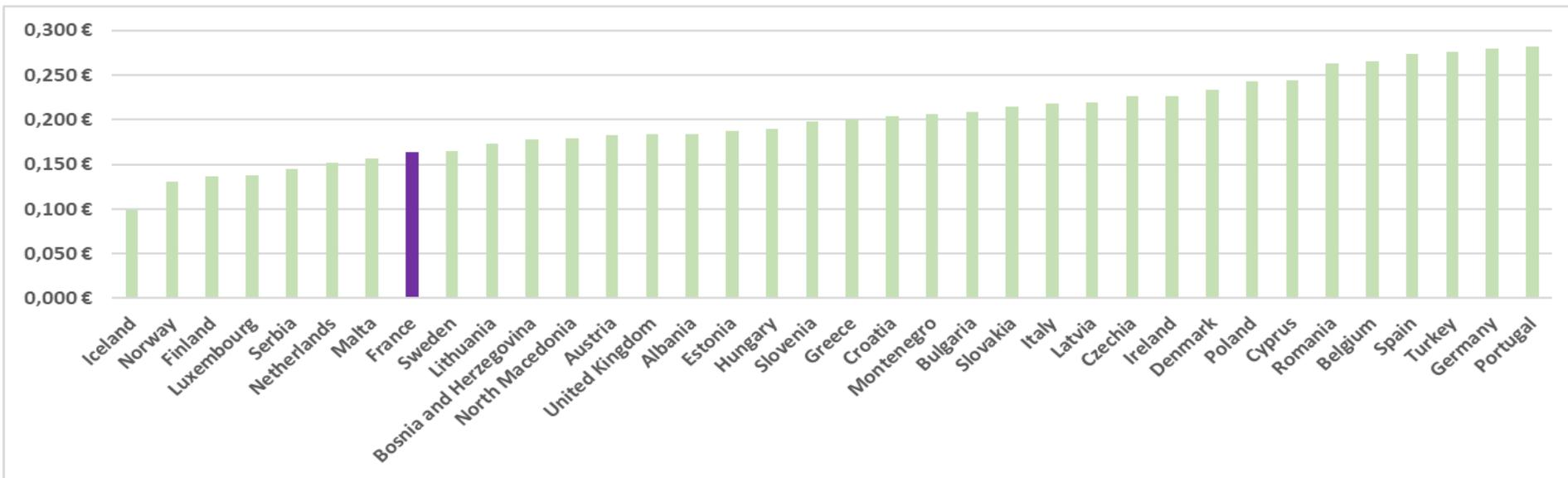
Électricité à usage domestique

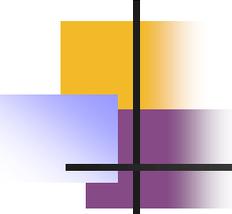
Evolution des prix TTC en 2018 par rapport à 2017



Prix de l'électricité TTC en Europe

Prix en €/kWh en 2017 à parité de pouvoir d'achat





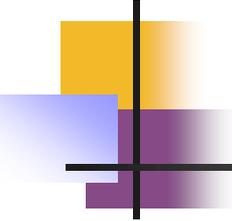
Prix de l'électricité TTC en Europe

(commentaires)

- En 2018, le prix moyen de l'électricité sur le marché résidentiel, dans l'Union Européenne est de : **0,211 €/kWh**. Dans la zone Euro il est de : **0,224 €/kWh**.
- À **0,180 €/kWh**, la France fait partie des pays d'Europe où l'électricité est la moins chère.
- Mesuré en parité de pouvoir d'achat – **pour éliminer les différences de niveaux de prix entre les pays** – le prix en France est inférieur de **8,4 %** au prix moyen en Zone Euro.
- À l'inverse, Danemark est le pays d'Europe où l'électricité est la plus chère (**0,3121 €/kWh**), devant le l'Allemagne (**0,3000 €/kWh**), la Belgique (**0,2935 €/kWh**) et le Portugal (**0,2816 €/kWh**).
- Si l'on raisonne en parité de pouvoir d'achat le prix de l'électricité est très faible en France.
- Le prix de l'électricité a augmenté en 2018 dans l'Union Européenne de **3,48 %** pour les ménages. En France, la progression des prix est beaucoup plus faible : **+ 2,45%** pour les ménages.

Prix de l'électricité en France

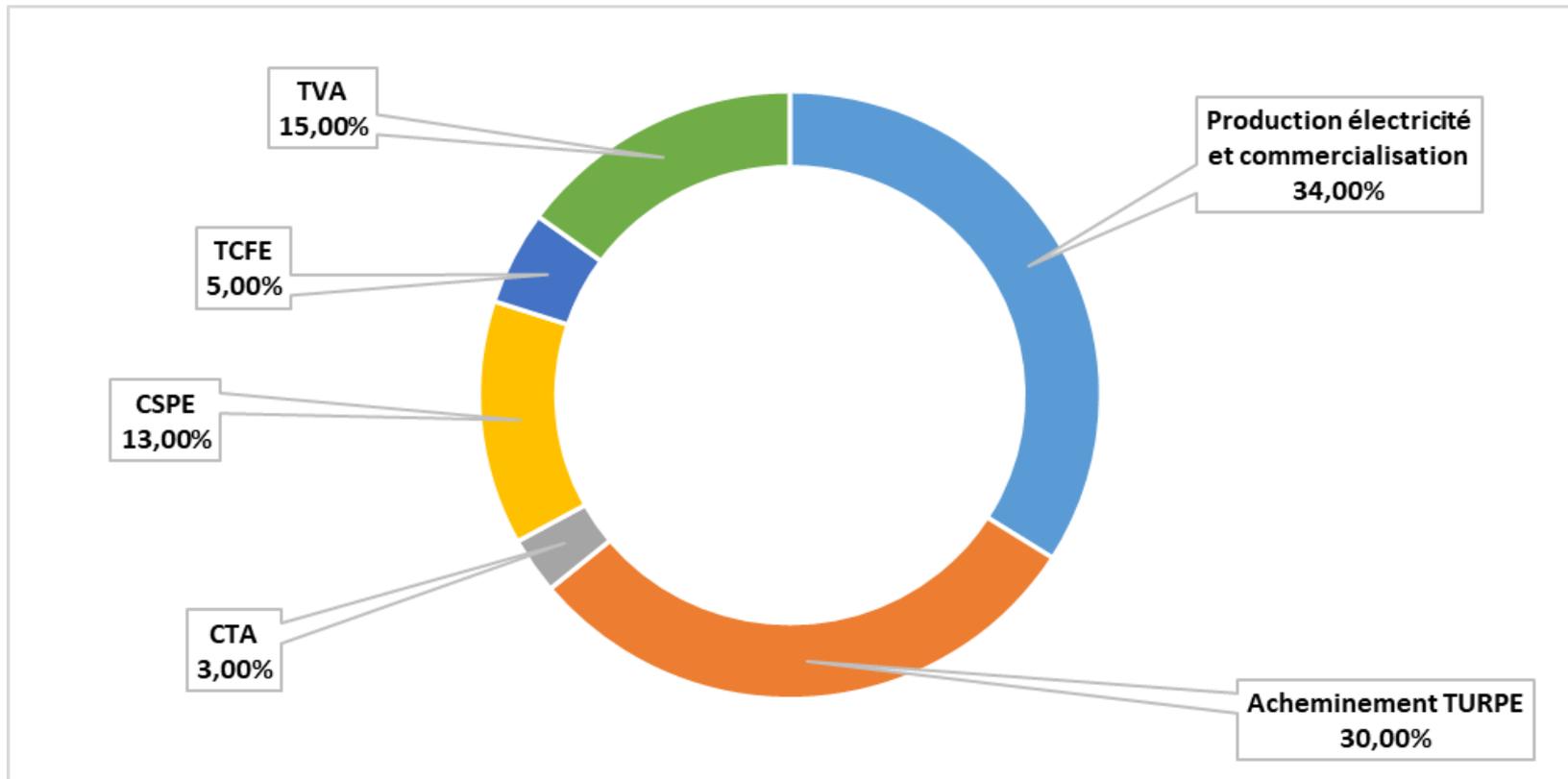




Composantes du prix de l'électricité

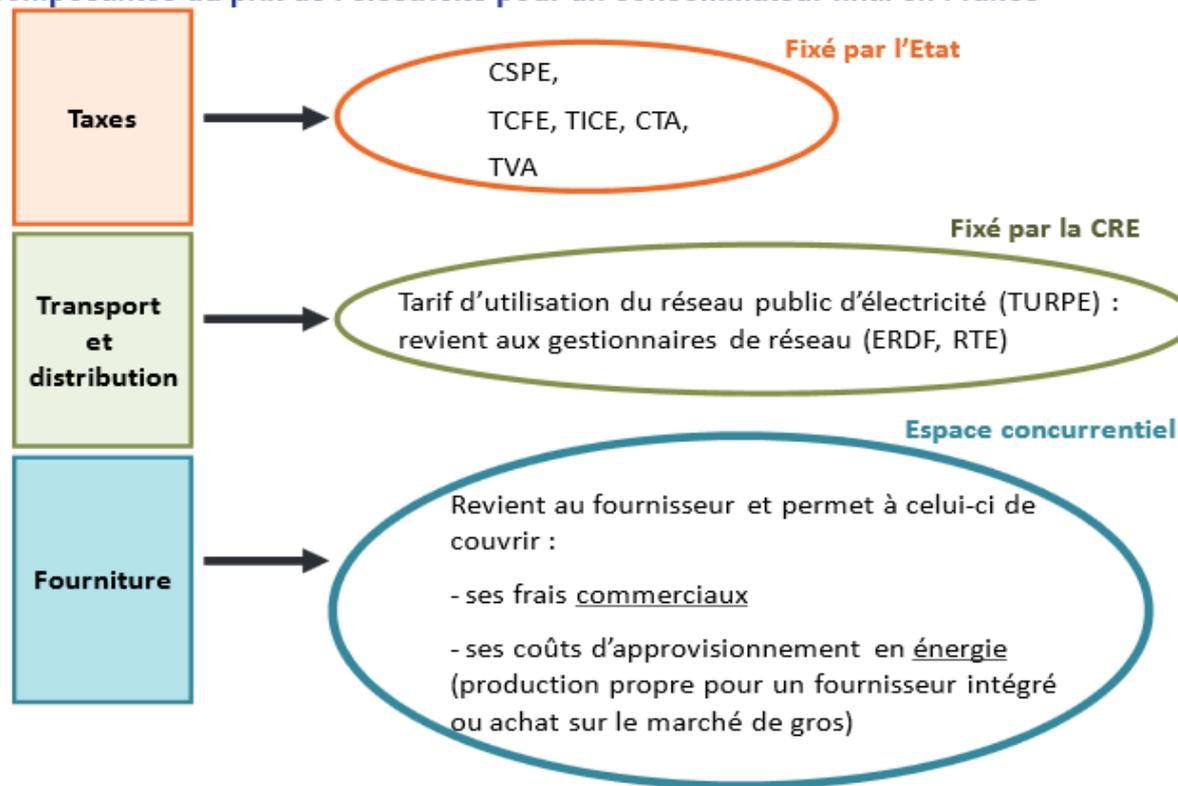
- **En 2018, selon RTE, la consommation par foyer est de 4 770 kWh par an, ce qui représente au prix du tarif fixé par l'ÉTAT une dépense annuelle de 810 € TTC. Les composantes du prix sont les suivantes :**
 - **Production électricité et commercialisation 34 %**
 - **Acheminement (TURPE) 31 %**
 - **C.T.A 3 %**
 - **CSPE 13 %**
 - **TCFE 5 %**
 - **TVA 15 %**

Composantes du prix de l'électricité

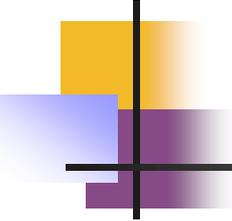


Qui fixe les composantes ?

Figure 5 : composantes du prix de l'électricité pour un consommateur final en France



Source : DGEC.

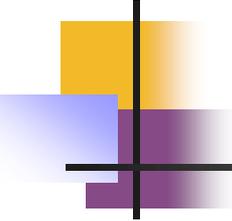


Taxes applicables en France

- **Taxes nationales.**
- **Contribution aux Charges de Service Public de l'Électricité (CSPE) instituée en 2003. Au 1^{er} janvier 2016, cette contribution devient une taxe perçue pour le compte des Douanes.**

Elle est ensuite intégrée, en tant que recette, au budget de l'État. Elle permet d'alimenter un compte d'affection spéciale intitulé "Transition énergétique" qui sert notamment à financer les politiques de soutien aux énergies renouvelables.

Certaines dépenses anciennement financées par la CSPE sont réintégrées dans le budget général de l'État, dont les financements du Médiateur National de l'Énergie, des tarifs sociaux, de la cogénération et de l'électricité d'Outre-mer (hors soutien à la production renouvelable).
- **Son montant est calculé en fonction de la consommation. La contribution s'élève à 22,5 € MW/h. Elle n'a pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2017.**

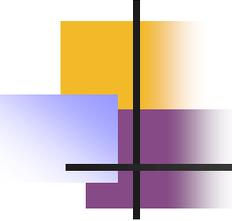


Taxes applicables en France

- **Le montant de la CSPE a très fortement augmenté ces dernières années. D'un montant total d'environ 2 500 M€ en 2009, cette contribution a atteint 8 000 M€ en 2017, soit une hausse +650 % depuis 2002.**

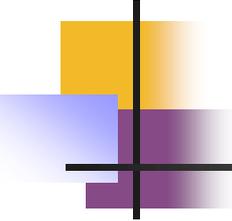
Cela tient principalement du fait de la très forte augmentation des charges liées au soutien public des énergies renouvelables (EnR), en particulier photovoltaïques et dans une moindre proportion éoliennes, ce qui s'explique par l'émergence des EnR ces dernières années.

- **A noter que la décision finale prise par le Parlement sur le montant au MWh de la CSPE peut parfois s'écarter des recommandations de la CRE.**
C'est par exemple le cas pour l'année 2017 : alors que la CRE préconise une hausse de 17 % de la CSPE pour couvrir l'ensemble des charges de service public, le Parlement, dans le cadre de l'adoption de la loi de Finances, a maintenu en 2018 le même montant qu'en 2017.



Taxes applicables en France

- **Contribution Tarifaire d'Acheminement (C.T.A)**
 - Elle finance en partie les assurances vieillesse du personnel des Industries Électriques et Gazières (IEG), partis à la retraite avant 2005. Cette taxe est par conséquent vouée à disparaître à l'horizon 2025. Il s'élève en moyenne à 3 % de la facture du client.
- **Taxe à la valeur ajoutée**
 - Le taux appliqué est de 5,5 % en 2014 pour la partie abonnement et la CTA, et de 20 % pour ce qui relève de la consommation d'électricité et des taxes s'y rapportant (TCFE et CSPE).
 - *Il s'agit de la TVA appliquée en France métropolitaine. Des taux différents sont appliqués en Corse et en France d'Outre-mer.*

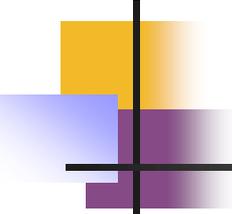


Taxes applicables en France

- **Les TCFE, héritières des Taxes Locales sur l'Electricité (TLE)**

Les Taxes Locales sur l'Electricité (TLE) ont été remplacées le 1^{er} janvier 2011 par des Taxes sur la Consommation Finale d'électricité (TCFE). Ce changement traduit la volonté du législateur européen de modifier l'assiette de ces taxes locales afin de ne pas discriminer les clients selon le prix de l'offre souscrite.

Une réforme des taxes locales d'électricité a été élaborée dans le courant de l'année 2010. Elle met en conformité le droit français avec le principe européen de limitation des distorsions de concurrence. La directive européenne [2003/96/CE du Conseil du 27 octobre 2003](#) a en effet uniformisé les règles de taxation des énergies. En particulier, selon ce principe, les taxes ne sont plus calculées sur le prix mais sur les kWh consommés, assurant ainsi que les consommateurs qui ont souscrit un abonnement auprès d'un fournisseur appliquant des tarifs plus élevés ne sont pas pénalisés.



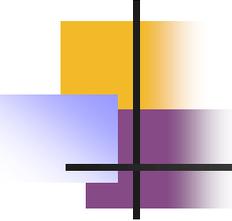
Taxes applicables en France

- **Les TCFE, héritières des Taxes Locales sur l'Electricité (TLE)**

Le montant de la TCFE est spécifique pour chaque commune et chaque département. En effet, c'est l'organe délibérant de la collectivité territoriale (le conseil municipal pour les communes et le Conseil départemental pour les départements) qui définit librement, dans un cadre (une fourchette) défini, le montant de la taxe à appliquer. Selon le lieu d'habitation, le montant de cette taxe peut donc varier, comme en témoigne le tableau ci-après.

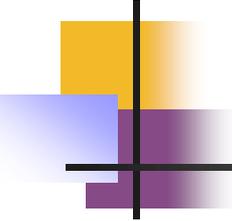
- **Modalités pratiques**

Les taux de taxation sont compris au sein d'une fourchette selon la nature des consommations (professionnelles ou autres que professionnelles) et selon la puissance souscrite. Le taux est ensuite multiplié par un coefficient compris lui aussi au sein d'une fourchette et déterminé par la collectivité concernée. Les coefficients multiplicateurs doivent être fixés et votés avant le 1er octobre de chaque année pour une prise d'effet au 1er janvier de l'année suivante. Les taux de taxation, fixés par l'État, dépendent de la nature des consommations (professionnelles ou autres que professionnelles) et de la puissance souscrite. Le taux est ensuite multiplié par un coefficient choisi par la collectivité concernée parmi des valeurs fixées par l'État. Les coefficients multiplicateurs doivent être fixés et votés avant le 1er octobre de chaque année pour une prise d'effet au 1er janvier de l'année suivante.



Taxes applicables en France

- **Part département de l'Aisne**
 - **Consommateur domestique 2,5 €/MWh (0,0025 €/kWh) inchangé depuis 2017.**
- **Part USEDA**
 - **Consommateur domestique 6,76 €/MWh (0,00676 €/kWh) (montant dotation USEDA 7 000 000 €).**

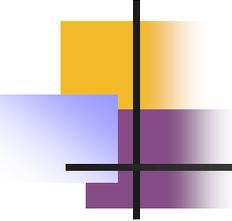


Perspectives d'évolution des prix de l'électricité en France

- **Les tarifs réglementés de vente de l'électricité sont fixés par le gouvernement et révisés au minimum une fois par an. C'est la CRE qui propose un tarif, à partir d'une formule intégrant les coûts de transport et de distribution, mais aussi le coût de l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (Arenh, à prix fixe) et les prix du marché.**

EDF étant le fournisseur historique d'électricité, les pouvoirs publics ont en effet décidé de garder un certain contrôle sur le marché de l'électricité malgré la libéralisation opérée en 2007, en fixant eux-mêmes les prix pour ce fournisseur, après avis de la CRE.

Ce système a toutefois été inversé en 2015, puisque la CRE fixe désormais de façon indépendante le tarif réglementé d'EDF, et sa décision est réputée acquise en l'absence d'opposition du gouvernement dans un délai de trois mois, suivant la réception de ces propositions.



Perspectives d'évolution des prix de l'électricité en France

- **Le gendarme de l'énergie peut donc procéder à la baisse ou la hausse des tarifs réglementés de l'électricité, dans des limites « raisonnables ».**

Ces tarifs doivent permettre aux parties prenantes de couvrir l'ensemble de leurs coûts et intégrer une rémunération juste de leurs investissements, tout en évitant un emballement des prix qui serait défavorable aux usagers.

Pour exemple, la dernière augmentation des tarifs de l'électricité décidée par la CRE en juin 2019 (+5,9%) avait pour but de compenser la hausse de l'obligation faite aux fournisseurs d'énergie de financer des actions d'efficacité énergétique, qui augmente le coût de ce dispositif pour EDF, et la révision du tarif d'utilisation des réseaux d'électricité.

Prix du gaz naturel en Europe

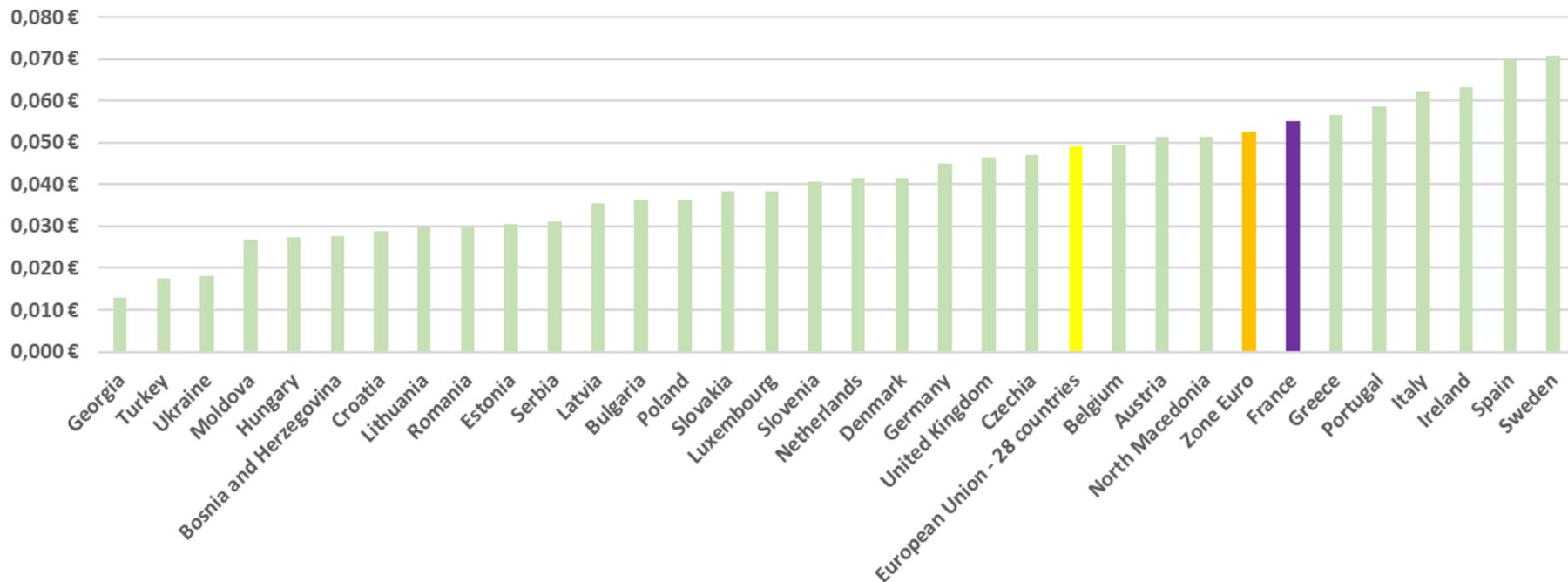


Prix du gaz naturel Hors Taxes en Europe



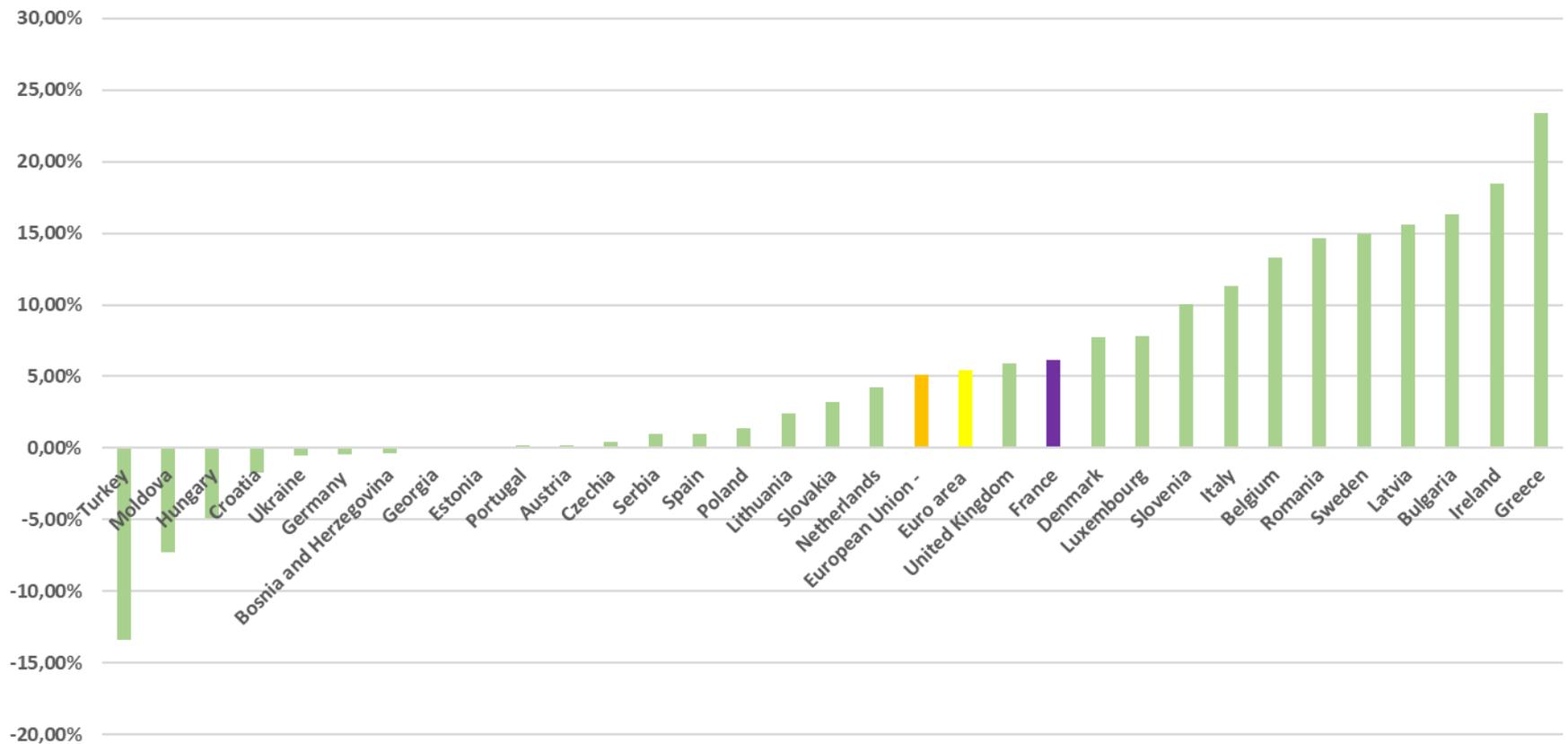
Gaz à usage domestique

Prix HT en €/kWh en 2018



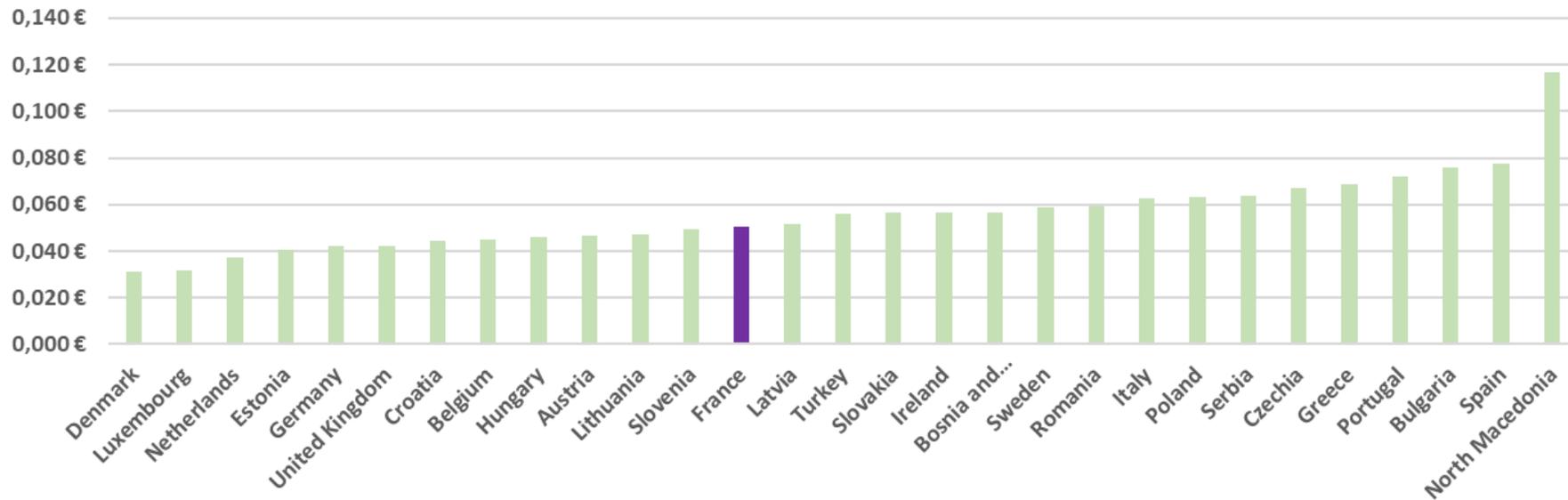
Gaz usage domestique

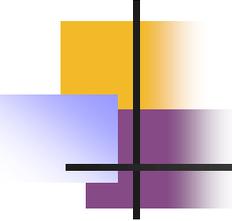
Evolution des prix HT en 2018 par rapport à 2017



Gaz usage domestique

Prix HT en €/kWh en 2018 à parité pouvoir d'achat





Commentaires

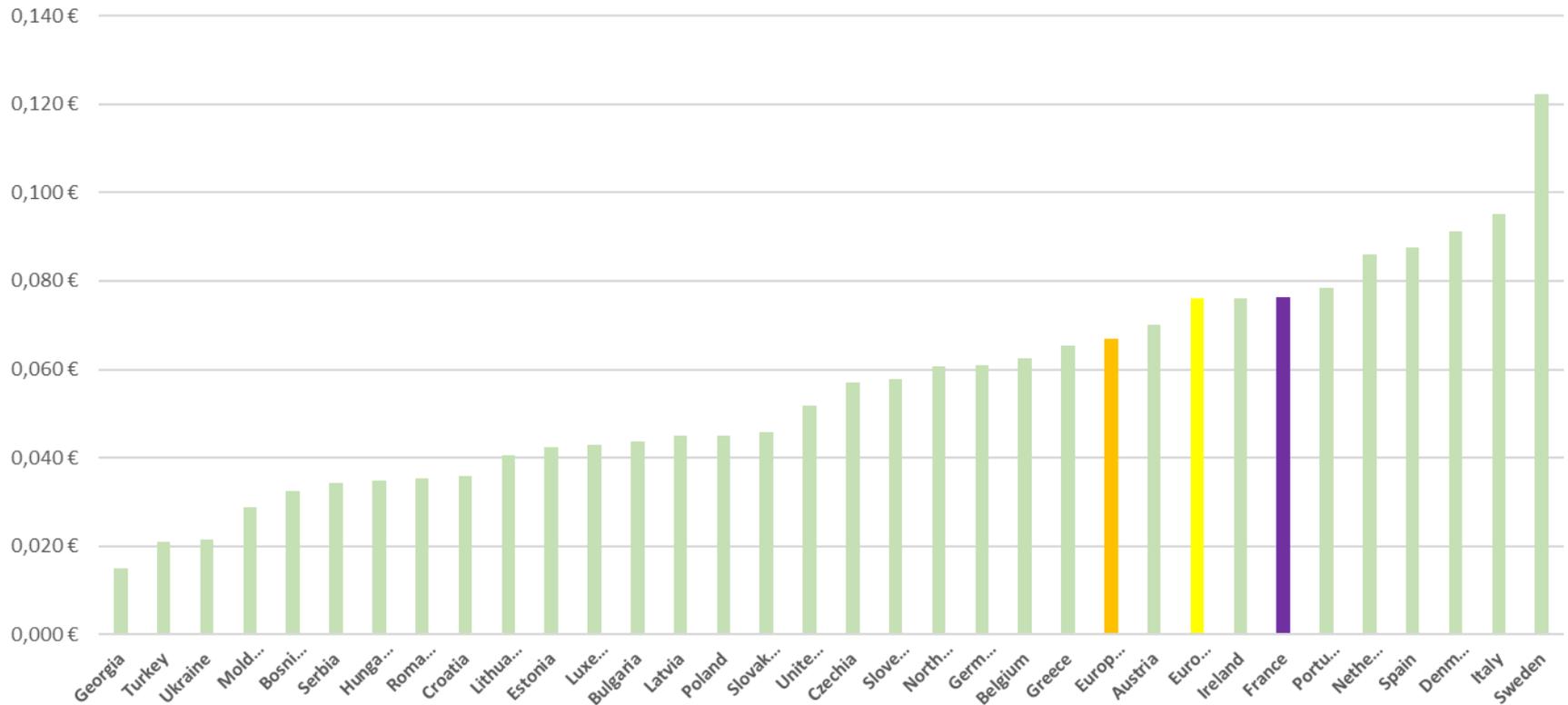
- La moyenne de l'Union Européenne à 28 des prix disponibles est de **0,0490 €/kWh** en hausse de **5,15 %** par rapport à 2018.
- Le maximum est de **0,0710 €/kWh (Suède)** et le minimum de **0,0130 €/kWh (Géorgie)**.
- La France se situe au dessus de la moyenne des prix européens à **0,0550 €/kWh** en hausse de **6,14 %** par rapport à 2017.
- Les pays les plus chers sont **la Suède (0,0710 €/kWh)** suivi de **l'Espagne (0,070 €/kWh)**, et de **IRLANDE (0,0630 €/kWh)**.
- Pour mémoire, il n'y a pas de réseau de gaz naturel à **Chypre**, à **Malte**, en **Finlande**, et en **Norvège**.

Le prix du gaz naturel TTC en Europe



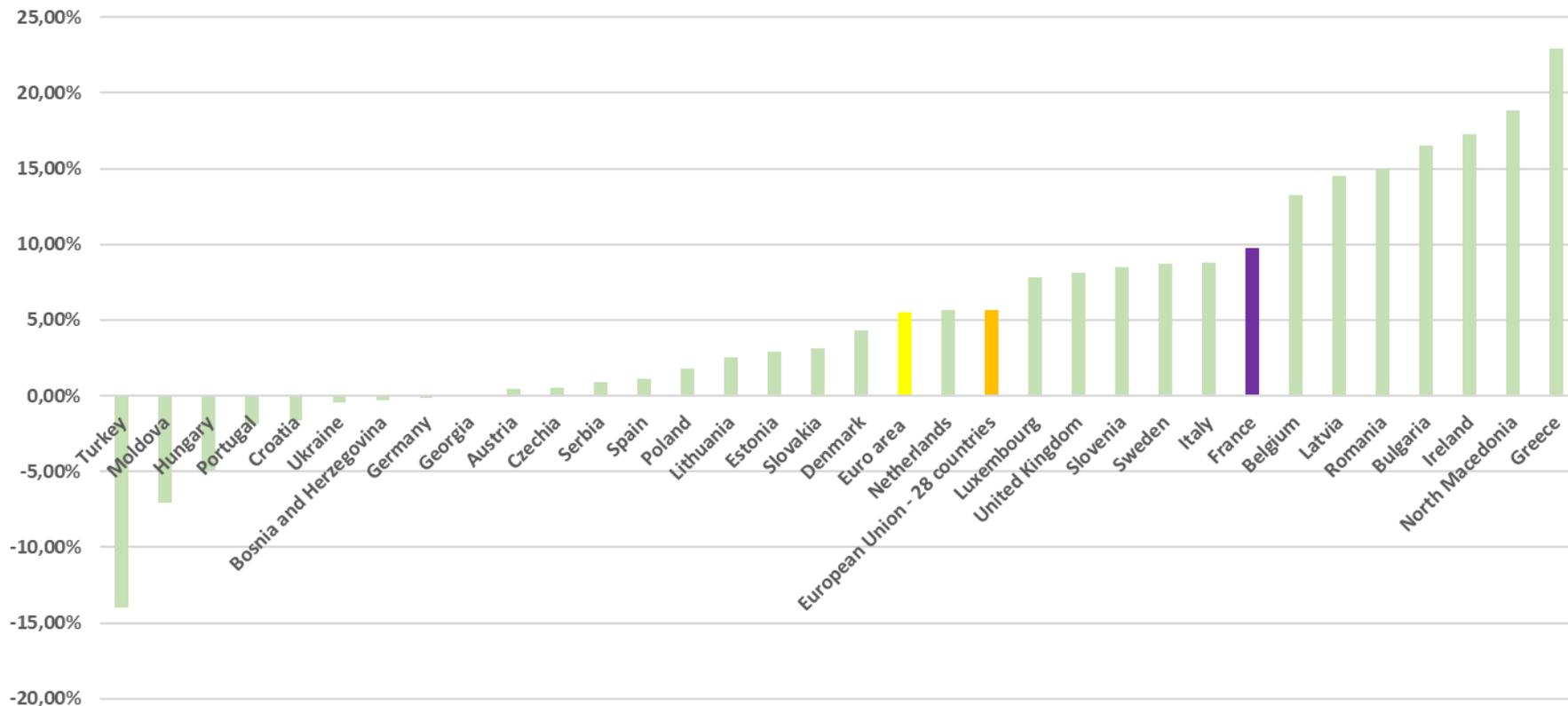
Gaz à usage domestique

Prix TTC en €/KWh en 2018



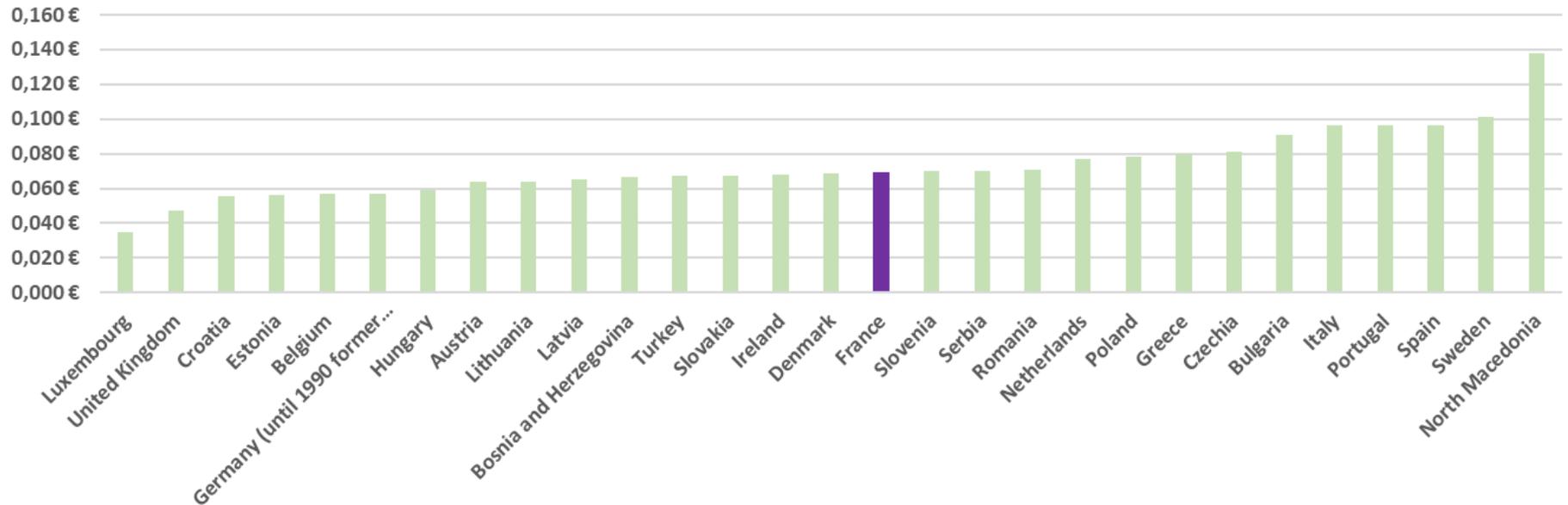
Gaz à usage domestique

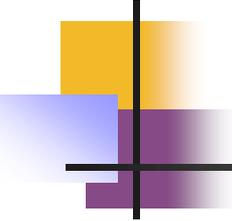
Evolution des prix TTC en 2018 rapport à 2017



Gaz à usage domestique

Prix TTC en €/KWh en 2018 à parité de pouvoir d'achat





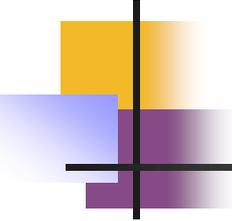
Gaz à usage domestique

(commentaires)

- Sur le marché résidentiel également, **la France** se situe au niveau de la moyenne européenne à **0,0760€/kWh**. Comme pour le marché professionnel, c'est dans les **P.E.C.O** que le gaz naturel est le moins cher.
- En prenant en compte les différences de pouvoir d'achat entre pays, **la France** fait partie des pays d'Europe où le gaz est le moins cher pour les ménages.

Le prix du gaz naturel en France



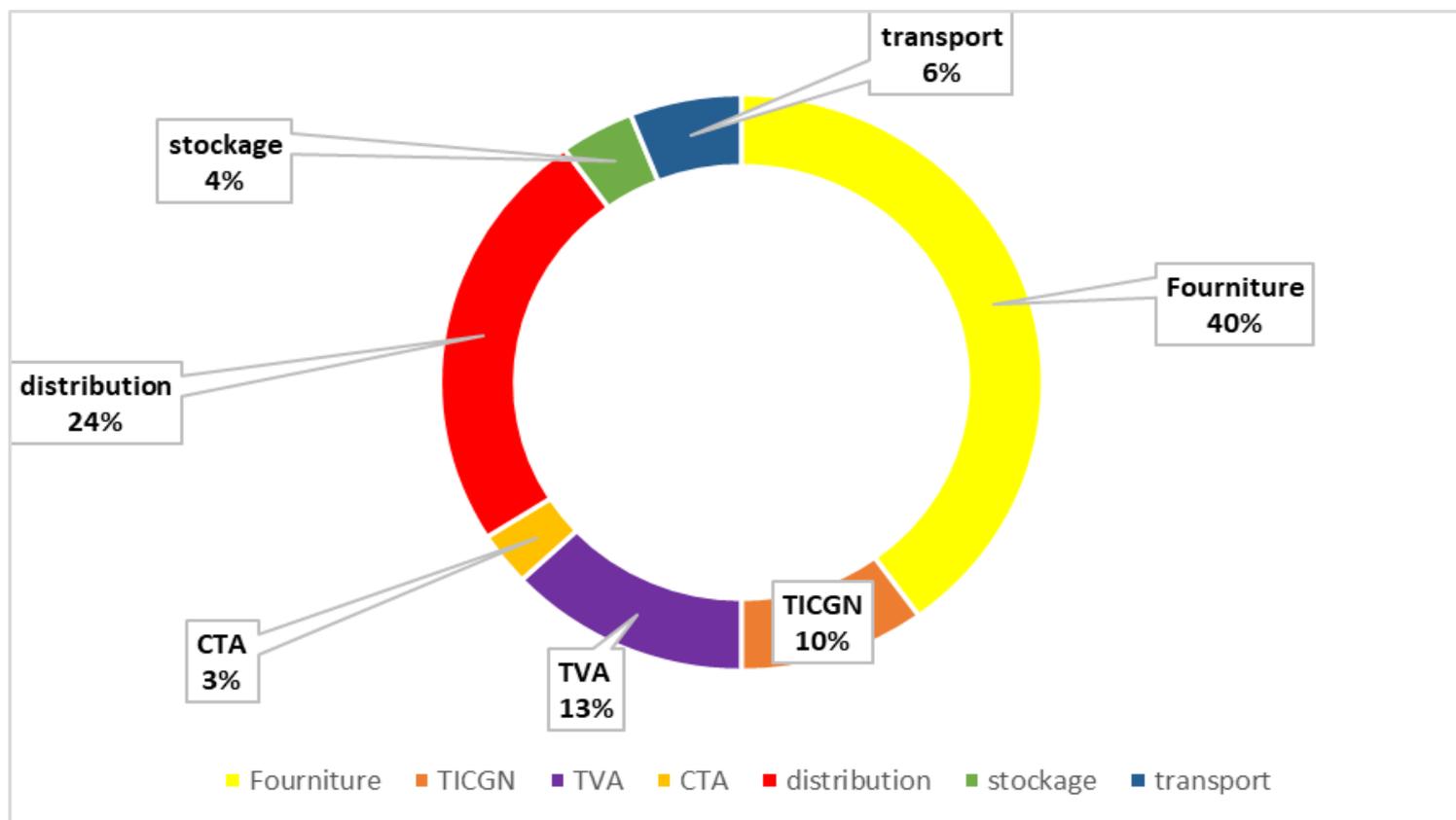


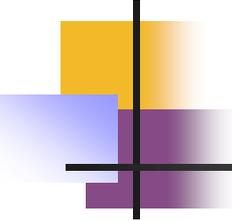
Composantes du prix du gaz

(source observatoire des marchés de la CRE)

- **Fourniture (matière et commercialisation) : 40 %**
- **Distribution : 24 %**
- **Transport : 6 %**
- **Stockage : 4 %**
- **Taxes et Contributions : 26 %**
 - **TVA : 13 %**
 - **Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (TICGN) : 10 %**
 - **Contribution Tarifaire d'Acheminement : 3 %**

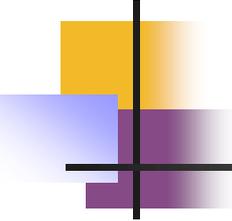
Composantes du prix du gaz





Taxes applicables en France

- **La Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (TICGN)**
 - **La TICGN est perçue pour le compte des Douanes. Elle est ensuite intégrée, en tant que recette, au budget de l'État. Son montant est calculé en fonction de la consommation. Il est gelé à 0,00845 €/kWh jusqu'au 31 décembre 2019 (il était à 0,00588 €/kWh en 2017) soit une augmentation de 43,7 % en 2018.**
 - **La TICGN est appliquée à la consommation de gaz naturel des particuliers depuis le 1^{er} avril 2014 ; auparavant, ils en étaient exemptés. Jusqu'au 31 décembre 2015, 3 taxes ou contributions s'appliquaient au prix du kilowattheure de gaz naturel. Au 1^{er} janvier 2016, la contribution bio méthane et la contribution au tarif spécial de solidarité gaz (CTSSG) ont fusionné avec la TICGN.**



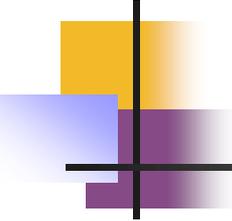
Taxes applicables en France

- **La Taxe Intérieure sur Consommation de Gaz Naturel (TICGN)**
 - **La cause ?**

Le renforcement de la Contribution Climat Energie, la CCE, également connue sous le nom de Taxe Carbone.

Cette Taxe Carbone, qui a pour objectif de favoriser les énergies propres afin de lutter contre le réchauffement climatique, s'applique à toutes les consommations d'énergies fossiles : pétrole, charbon, gaz naturel, etc...

Elle est collectée par les distributeurs de produits énergétiques. Précisons que le renforcement de la TICGN devrait se poursuivre dans les prochaines années. Une progression annuelle est prévue jusqu'en 2022 : 0,01034 €/kWh en 2019 (gel pour répondre aux revendications du mouvement des gilets jaunes) , 0,01224 €/kWh en 2020 et jusqu'à 0,01606 €/kWh en 2022.

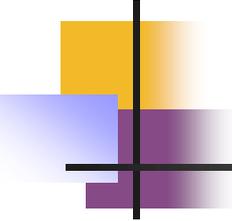


Taxes applicables en France

- **La Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) instituée par les pouvoirs publics (article 18 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières), la CTA est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé à votre contrat de fourniture.**

Elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux). Tous les fournisseurs et toutes les offres sont concernés par cette contribution.

- **La CTA gaz est facturée en fonction de l'option qui a été souscrite et qui reflète les besoins de consommation. Au 01/01/2018 elle est de :**
 - **4,71 % Taux pour les prestations de transport de gaz naturel,**
 - **20,80 % Taux applicable pour les prestations de distribution de gaz naturel**
- **La CTA est incluse dans le calcul de la TVA au taux réduit (5,5% au 01/04/2014).**



Taxes applicables en France

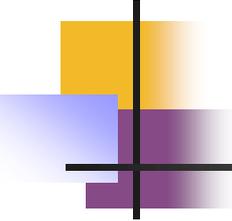
- **La Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)**

- **Une TVA réduite à 5,5% s'applique sur le montant de l'abonnement ainsi que sur la contribution tarifaire d'acheminement.**
- **Une TVA à 20% s'applique sur le montant des consommations, ainsi que sur la taxe intérieure sur la consommation de gaz naturel (TICGN).
Il s'agit de la TVA appliquée en France métropolitaine.**

Des taux différents sont appliqués en Corse et en France d'Outre-mer.

Le marché de l'énergie en France





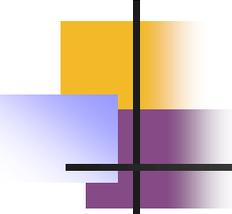
Ouverture du marché

- **Electricité**

Le texte permet aux *consommateurs domestiques de continuer* à bénéficier des tarifs réglementés de vente de l'électricité (tarif bleu) en cas d'emménagement sur un site nouveau ou existant (et ils peuvent bien sûr les conserver sans limite de durée pour leurs sites actuels).

Au 01/01/2016 disparition des tarifs réglementés de ventes pour les clients ayant souscrits des puissances strictement supérieures à 36 kVA.

- Réversibilité : six mois au moins après avoir souscrit une offre à prix de marché, les consommateurs domestiques peuvent retrouver le bénéfice des tarifs réglementés.



Ouverture du marché

■ Gaz

Le texte permet aux *consommateurs domestiques de continuer* à bénéficier des tarifs réglementés de vente du gaz naturel, en cas d'emménagement sur un site nouveau ou existant (et ils peuvent bien sûr les conserver sans limite de durée pour leurs sites actuels).

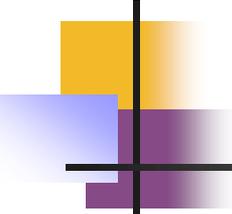
■ Au 01/01/2015 disparition des tarifs réglementés de vente :

- pour les sites non résidentiels dont la consommation annuelle est supérieure à **200 MWH/an.**
- les syndicats de copropriété dont la consommation annuelle est supérieure à **200 MWH/an.**

■ Au 01/01/2016 disparition des tarifs réglementés de vente :

- pour les sites non résidentiels dont la consommation est supérieure à **30 MWH/an.**
- les syndicats de copropriété dont la consommation annuelle est supérieure à **150 MWH/an.**
- les Entreprises Locales de distribution (ELD) dont la consommation est inférieure à **100 GWH/an.**

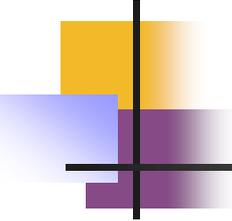
Réversibilité : six mois au moins après avoir souscrit une offre à prix de marché, les consommateurs domestiques peuvent retrouver le bénéfice des tarifs réglementés de vente du gaz naturel.



Marché de l'électricité

Point sur l'ouverture

- Au 31 mars 2019, en France, les transfuges ayant choisi la «liberté» sont peu nombreux :
 - 7 874 000 clients résidentiels ont choisi la «liberté » soit 23,98 % des ménages français.
 - 7 531 000 clients ont choisi des fournisseurs alternatifs (GDF Suez, Enercoop, Direct énergie,...) et environ 343 000 clients le fournisseur historique EDF.
 - On note une progression moyenne de l'ouverture concurrentielle avec 444 000 demandes de changement au premier trimestre 2019.
 - Au rythme actuel les 8,5 millions de changements devront être atteint fin 2019.
- Pour la concession USEDA, 78 474 abonnés (30,38 % du nombre total d'abonné de la concession USEDA) ont tenté leur chance sur le marché concurrentiel.

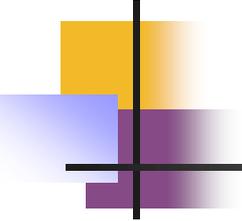


Marché de l'électricité

Point sur l'ouverture

- **Où vont les transfuges ?**
 - **Au 31/12/2018, il existe environ vingt-six opérateurs alternatifs actifs sur le marché de l'électricité.**
 - **ENI affiche 300 000 abonnés fin 2017.**
 - **ENGIE (ex GDF SUEZ) revendique fin décembre 2018, 3,5 millions d'abonnés (10 % environ des parts de marché en France).**
 - **DIRECT ENERGIE : Total signe un accord pour acquérir Direct Energie. La fusion des marques Direct Energie et Total SPRING a été actée le 11 avril 2019. Le nouveau nom du fournisseur a été dévoilé à ce moment : Total Direct Energie. Aujourd'hui, ce groupe est le seul challenger susceptible de rivaliser avec les géants EDF et GDF SUEZ**

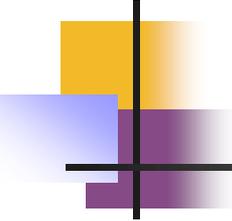
Total fait d'une pierre deux coups. Il augmente massivement sa taille sur le marché français – il affiche 2 000 000 d'abonnés fin 2018 : Objectif 6 000 000 d'abonnés fin 2022



Marché de l'électricité

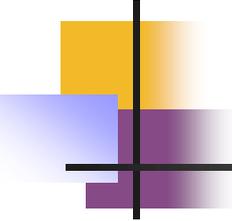
Point sur l'ouverture

- **ENERCOOP** a atteint **72 000** abonnés fin 2018 et **40 000** sociétaires.
- **Planète OUI** compte vers les **35 000** abonnés fin 2018. Planète OUI est un fournisseur d'énergie verte français impliqué dans le développement et la production d'énergies 100% renouvelables par les producteurs.
Son mixe énergétique est composé à 95% d'hydraulique et 5% de solaire, d'éolien et de biomasse. Planète OUI a été placée en liquidation judiciaire fin novembre 2016.
Puis, en 2017, Planète OUI est repris par BCM Energy.
BCM Energy est spécialisée dans le trading d'électricité renouvelable.
L'objectif est de desservir 50 000 clients fin 2019.



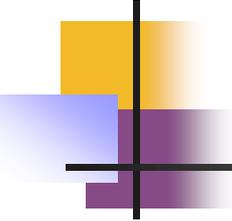
Echec de l'ouverture

- *Une connaissance de l'ouverture du marché à la concurrence qui peine à progresser...*
 - **Aujourd'hui, la tendance est clairement à l'ouverture du marché. Au premier trimestre, 444 000 clients supplémentaires ont ainsi choisi une offre de marché en électricité (après 356 000 clients au quatrième trimestre 2018). Ils étaient 158 000 à avoir effectué la même démarche dans le gaz au premier trimestre.**
 - **Il y a d'ailleurs de plus en plus d'acteurs sur le marché. Preuve d'un certain dynamisme qui a aussi entraîné des dérapages, en particulier dans le démarchage au téléphone et à domicile, avec des « argumentations trompeuses » et des « ventes forcées », selon le dernier rapport du médiateur de l'énergie, publié fin mai. Au total, 26 fournisseurs proposent des offres d'électricité pour les particuliers, et 8 dans le gaz, selon les statistiques de la CRE, arrêtées à la fin du premier trimestre.**



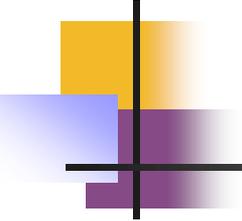
Echec de l'ouverture

- **Connaissance croissante de la possibilité de changer de fournisseur mais les règles ne sont pas encore totalement intégrées:**
Selon la 12^{ème} vague du baromètre Energie-Info:
 - **66 % (en augmentation de 16 %) des foyers savent qu'ils peuvent changer de fournisseur pour l'électricité.**
 - **66 % (en augmentation de 17 points par rapport à 2017) pour le gaz.**
 - **38 % (en augmentation de 10 %) savent que EDF et ENGIE sont des entreprises concurrentes.**
 - **27% continuent de penser qu'il s'agit d'une seule et même entreprise.**
 - **22 % savent que EDF et ENGIE sont des entreprises différentes mais non concurrentes.**
 - **13% ne se prononcent pas.**
- **En définitive, la concurrence la plus visible est celle que se livre EDF et ENGIE. Les deux anciens monopoles ont chacun gagné du marché de l'autre. Des parts de marché que n'auront pas les opérateurs alternatifs.**



Echec de l'ouverture

- **Pourtant les offres compétitives existent :**
 - **Malgré de faibles marges de manœuvre en matière d'achats en gros d'énergie et le manque de communication de l'Etat, actionnaire principal d'EDF et Engie, sur l'ouverture à la concurrence, les fournisseurs alternatifs ont fait d'importants efforts commerciaux. Je citerai trois exemples :**
 - *Un fournisseur d'électricité a proposé 12 % de réduction sur le prix de l'électricité durant un an.*
 - *Un autre propose des offres à prix fixe jusqu'à quatre ans, permettant de déjouer tout risque de hausse intempestive pour le consommateur.*
 - *Le consommateur a également accès à des offres 100 % vertes à des prix équivalents voire inférieurs aux tarifs réglementés, alors que les contrats écoresponsables de fourniture d'énergie sont réputés plus coûteux.*
 - **Restent les réticences bien compréhensibles du consommateur vis-à-vis de la qualité d'approvisionnement et du service technique. Un grand nombre de Français ignorent qu'en ce qui concerne la gestion des réseaux d'électricité et de gaz, Enedis (ex ERDF) et GrDF sont restés en situation de monopole.**
 - **En d'autres termes, passer d'un fournisseur d'énergie à l'autre n'implique ni baisse de la qualité d'approvisionnement, ni le changement de service technique. Seuls diffèrent le service client du fournisseur choisi et bien sûr, le montant de la facture.**



Echec de l'ouverture

- **Des modèles innovants**

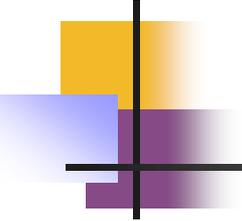
- **Pour se distinguer les uns des autres, les fournisseurs cherchent donc à innover dans les services.**

EKWATEUR (95 000 clients au 1^{er} trimestre 2019), créé par Julien TCHERNIA, un ancien de LAMPIRIS, a ainsi mis en place un « modèle collaboratif ».

Ses clients peuvent réduire leur facture en faisant du marketing pour promouvoir l'entreprise.

Le fournisseur se veut également engagé et solidaire. EKWATEUR est notamment ambassadeur du mouvement Solidarité climatique et propose à ses clients d'effectuer une action solidaire grâce à l'Arrondi facture.

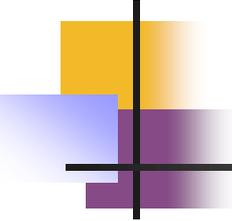
En arrondissant le montant de leur facture à l'Euro supérieur au moment du paiement par carte bancaire, ces derniers permettent à EKWATEUR de reverser les centimes supplémentaires à une association, telle que Planète urgence, Le Cartable Fantastique, e-graine en Ile-de-France et LADAPT.



Echec de l'ouverture

- **PLÜM Énergie :**

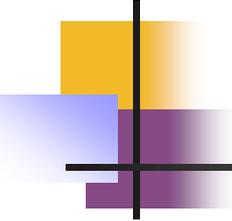
Il s'agit premier fournisseur à inciter financièrement ses clients à réaliser des économies d'énergie. Comme il commercialise de l'électricité verte produite par de petits producteurs éoliens et solaires français, cela fait de PLÜM Energie un fournisseur fondamentalement engagé dans la protection de l'environnement. Ainsi grâce au suivi de consommation, aux conseils du fournisseur et de la communauté PLÜM, les clients sont encouragés à réduire leurs consommations. Pour les motiver à faire le plus possible attention à leurs consommations, PLÜM Energie s'engage ensuite à doubler les économies réalisées par chacun, dans une limite de 15% des consommations - hors-taxes. Il s'agit d'un concept innovant et unique à l'heure actuelle en France.



Marché du gaz

Point sur l'ouverture

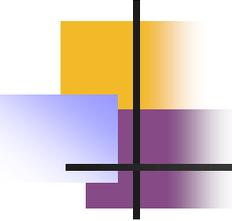
- Au 31/03/2019, **39 %** des sites résidentiels – représentant **36,6 %** de la consommation résidentielle sont restés au tarif réglementé de vente.
- **6 540 000** clients ont choisi la liberté en souscrivant des offres de marché soit près de **61 %** des ménages français dont **3 250 000** ont choisi un fournisseur alternatif (part de marché 30,6 %) et **3 290 000** ont choisi le fournisseur historique.



Marché du gaz

Point sur l'ouverture

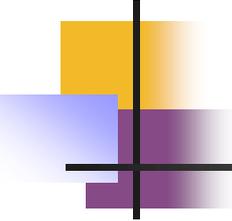
- **Où vont les transfuges ?**
 - **EDF dessert en 2017, 1 800 000 d'abonnés. EDF compte fortement sur la notoriété de sa marque.**
 - **E.N.I filiale d'un groupe italien annonce 800 000 clients en additionnant les sites résidentiels et professionnels et espère atteindre les 2 000 000 abonnés (gaz et électricité) fin 2021 soit environ 20 % du total des fournisseurs alternatifs.**
 - **Direct Energie, a été racheté par TOTAL. La fusion des marques Direct Energie et Total SPRING a été actée le 11 avril 2019. Le nouveau nom du fournisseur a été dévoilé à ce moment : Total Direct Energie. Aujourd'hui, ce groupe est le seul challenger susceptible de rivaliser avec les géants EDF et GDF SUEZ .Il affiche 850 000 clients fin 2018.**



Marché du gaz

Point sur l'ouverture

- **Gaz de Bordeaux, l'outsider qui monte regroupe 255 000 abonnés dont 135 000 abonnés hors de son périmètre initial.**
- **En cinq ans, ENGIE GDF SUEZ a perdu près de 2,0 million d'abonnés chez les particuliers, représentant une perte annuelle de plus de 100 TWh.**



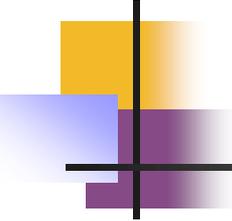
Marché du gaz

Perspectives

- **Le Conseil d'Etat a jugé les tarifs réglementés (TRV) du gaz naturel contraires au droit européen. Une victoire pour les fournisseurs alternatifs et dans une moindre mesure pour les consommateurs. La loi entérine en effet la disparition des contrats au TRV, à partir du 1^{er} juillet 2023. Mais aussi (et c'est important de le souligner) l'interdiction de leur commercialisation, dès la parution du texte.**
- **La décision est accueillie avec beaucoup moins d'enthousiasme du côté des associations de consommateurs, que sont l'UFC-Que Choisir et la CLCV qui estiment que le maintien des tarifs réglementés est nécessaire car ils garantissent aux consommateurs, de ne pas exploser leur note annuelle de gaz naturel « *en agissant comme un prix plafond* ».**

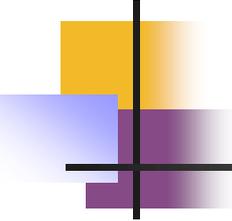
Organisation des autorités concédantes





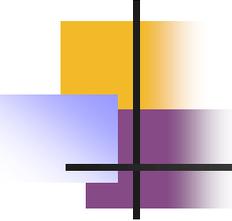
Contexte national

- **Objectif du législateur : création d'une autorité concédante de taille départementale.**
 - **Loi n° 2006-1537 du 7 décembre 2006**
 - **Article 33 impose la création d'un syndicat compétent unique pour le pouvoir concédant électricité sur l'ensemble du département.**
 - **Son objectif est de préserver la solidarité et la cohésion entre l'urbain et le rural et de garantir l'universalité de la desserte en électricité à un prix raisonnable.**



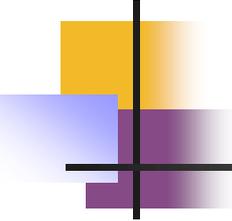
Contexte national

- **Facteurs poussant au regroupement :**
 - **Soutien du ministère en charge des collectivités locales.**
 - **Accompagnement Enedis (ex ERDF) au regroupement des autorités concédantes (bonus financier de 300 000 € via un supplément de redevances).**
 - **Incitation du FACE.**
- **Avantages de la départementalisation :**
 - **Nécessité d'atteindre une taille critique permettant de dialoguer localement avec Enedis (ex ERDF).**
 - **Expertises nécessaires au contrôle de la concession.**
 - **Préparation du renouvellement des concessions.**
- **Freins structurels à la départementalisation :**
 - **Méconnaissance des enjeux de la distribution publique d'électricité par les communes.**
 - **Enjeux politiques locaux.**
 - **Opposition urbain/rural et poids croissant des communautés de communes.**



Présentation du département de l'Aisne au 31/07/2019

- **3 communes (0,37 % des communes)** indépendantes représentant **6 775** habitants (**1,26 %** de la population départementale).
- **1 commune** représentant **215** habitants adhérentes au **syndicat départemental de l'OISE**.
- **12 communes** représentant **1 753** habitants adhérentes au **syndicat départemental des ARDENNES**.
- **1 commune** représentant **107** habitants adhérente au **syndicat départemental de la SOMME** (*cette commune souhaite adhérer à l'USEDA*).

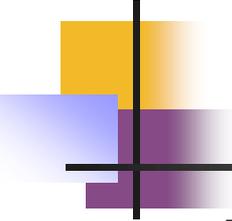


Présentation du département de l'Aisne au 31/07/2019

- L'USEDA (au 31/07/2018) : **791 communes** (*805 communes avant la création des communes nouvelles*) regroupant **533 600** habitants se répartissant comme suit :
 - AISNE **783 communes** (**97,88 % des communes**) représentant **530 784** habitants (**98,35 % de la population départementale**).
 - OISE **7 communes** représentant **2670** habitants.
 - ARDENNES **1 commune** représentant **156** habitants.

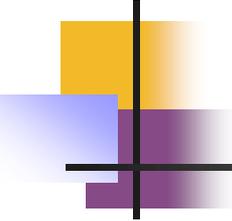
L'USEDA au 31/07/2019





Organisation au 31 juillet 2019

- L'USEDA regroupe **791 communes**, le Conseil départemental et quinze communautés de communes/d'agglomération.
- Répartition des compétences :
 - **776 communes** adhèrent à la compétence travaux éclairage public.
 - **521 communes** adhèrent à la compétence maintenance éclairage public.
 - **711 communes** adhèrent à la compétence travaux signalisation lumineuse.
 - **717 communes** adhèrent à la compétence communications électroniques.
 - **216 communes** adhèrent à la compétence organisation du service public du gaz :
 - **147 communes** desservies par Gaz de France
 - **3 communes** desservies par un Propanier
 - **101 communes** adhèrent à la compétence maîtrise de l'énergie.
 - **6 communes** adhèrent à la compétence réseaux de chaleur.

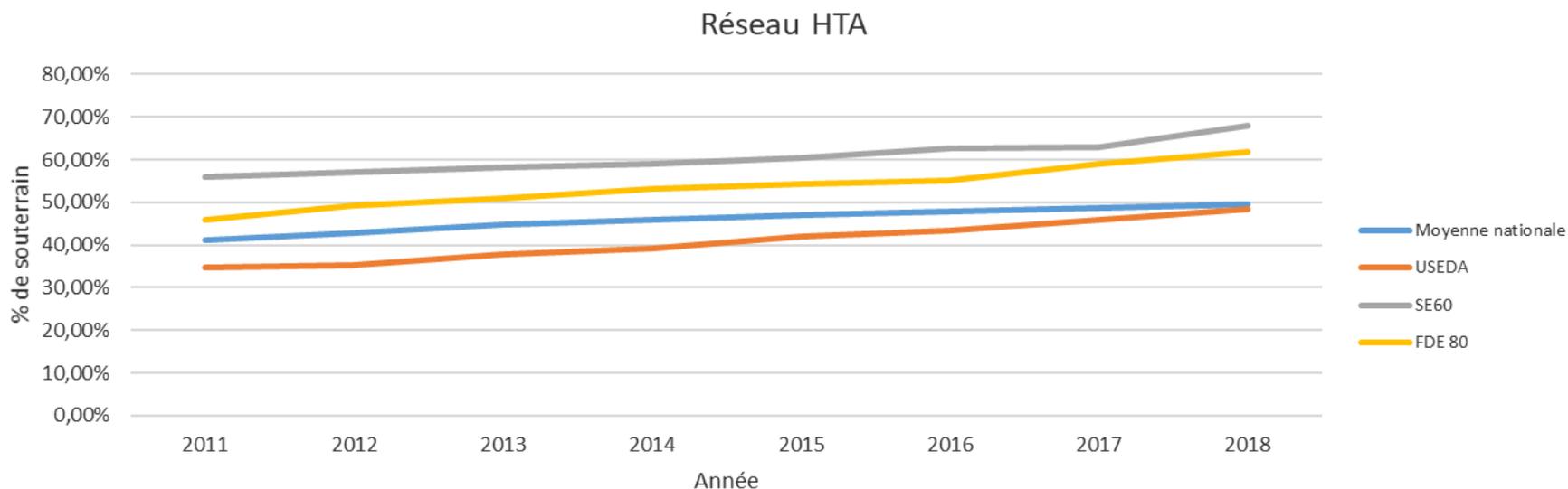


USEDA en chiffres

- **Autorité organisatrice des missions de service public de l'électricité :**
 - **285 763** abonnés à la concession USEDA de distribution d'électricité
 - **Energie acheminée : 3 045,9 GWH**
- **Patrimoine :**
 - **Réseau HTA : 7 568 km** dont aérien **3 906 km**
souterrain **3 662 km (48,39 %)**
 - **Réseau BT : 5 384 km** dont aérien torsadé **2 547 km**
nu **404 km (7,50 %)**
souterrain **2 433 km (45,19 %)**
 - **Postes de transformation HTA/BT 7 484**

Enfouissement HTA

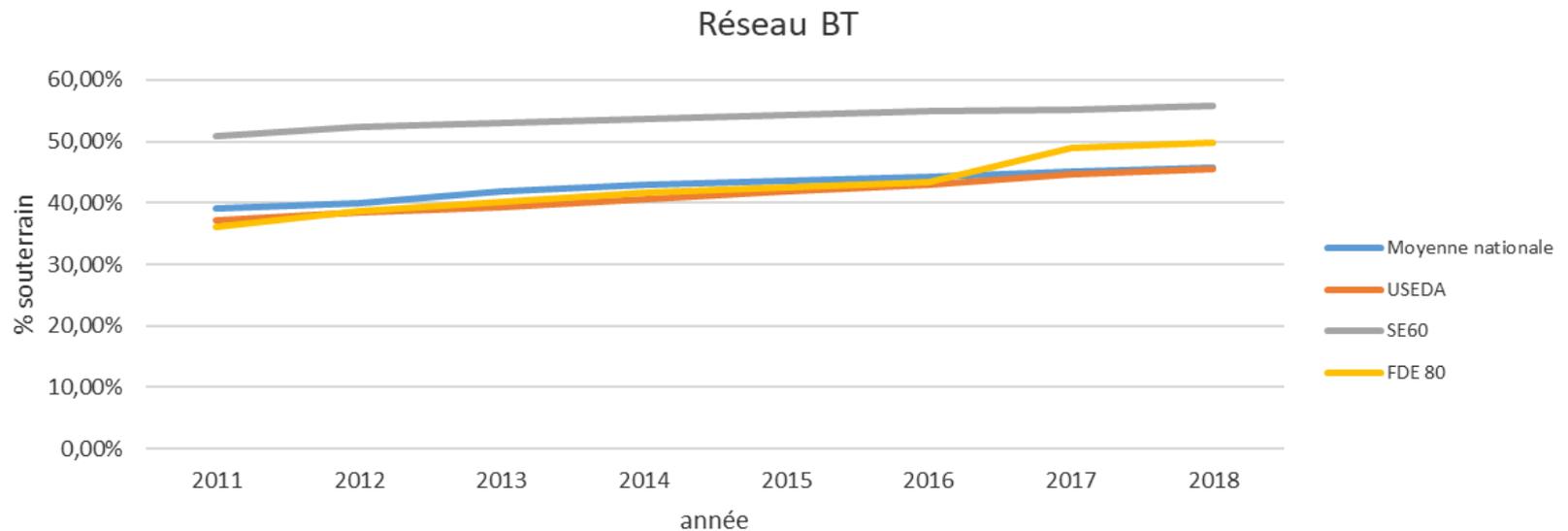
Comparaison avec les syndicats picards



- **Commentaires** : La situation des membres du Pôle Picard est très disparate. Le taux d'enfouissement est légèrement inférieur à la moyenne nationale pour l'USEDA et est nettement supérieur pour la FDE80 et le SE60.

Enfouissement Basse Tension

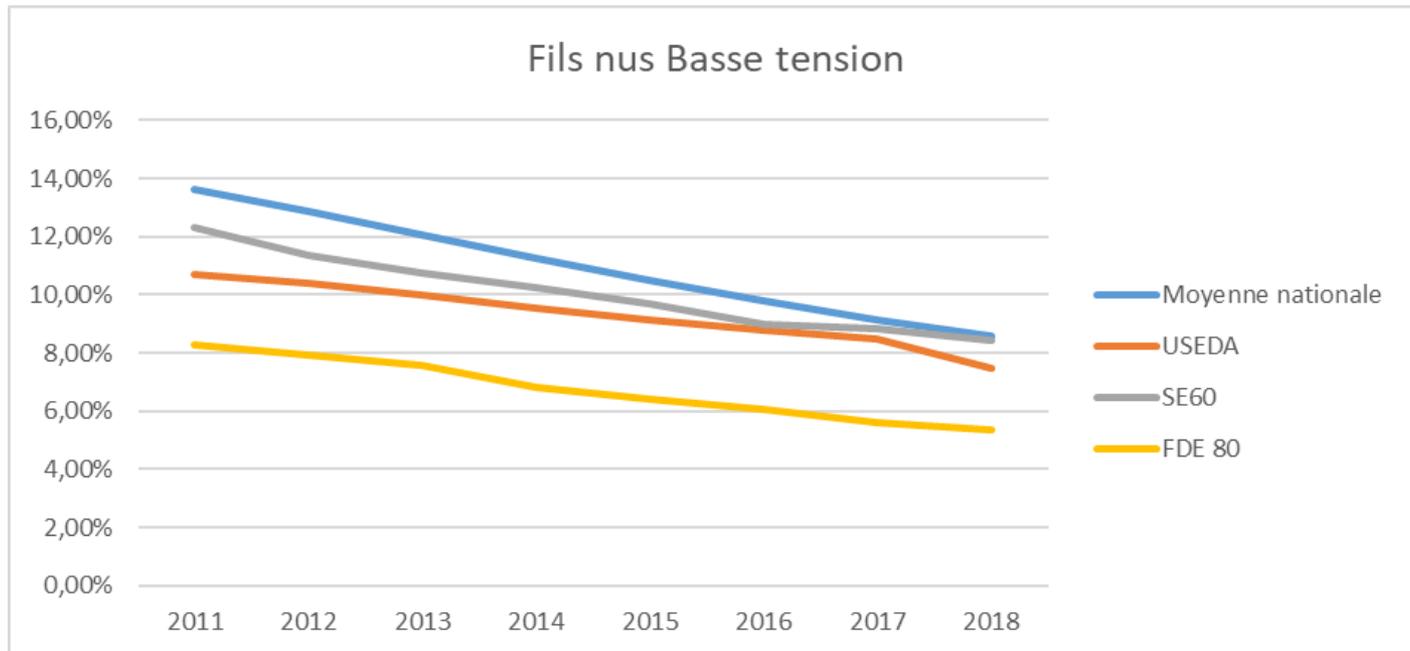
Comparaison avec les syndicats picards



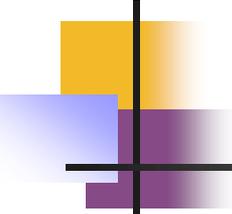
- **Commentaires :** La situation des membres du Pôle Picard est très disparate. Le taux d'enfouissement est supérieur à la moyenne nationale pour le SE60 et la FDE 80, et est légèrement inférieur à la moyenne pour l'USEDA.

Réseaux Basse Tension fils nus

Comparaison avec les syndicats picards

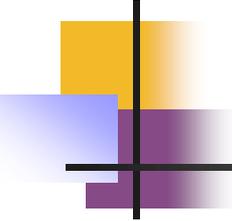


- **Commentaires** : La situation des membres du Pôle Picard est très disparate. Le taux fils est inférieur à la moyenne nationale pour l'USEDA et la FDE 80, et est égal à la moyenne pour le SE 60.



USEDA en chiffres (gaz)

- **Autorité organisatrice du service public de gaz :**
 - **149 communes desservies en gaz naturel (La commune de WIMY a transféré la compétence gaz à l'USEDA en 2018).**
 - **3 communes desservies en gaz propane.**
- **Patrimoine :**
 - **1 247 km de réseau moyenne et basse pression (gaz naturel) et 4,4 km de réseau propane.**
 - **45 630 abonnés dont 59 abonnés en gaz propane.**
 - **Energie acheminée : 1 365 GWH.**



USEDA en chiffres

- **Maintenance Eclairage Public**

	août-19	
Ballons fluorescents	1901	3,12%
divers(1)	4056	6,65%
Iodures métalliques	3125	5,12%
Mixtes	37	0,06%
Sodium Haute Pression	51864	85,05%
(1)dont LED	2983	4,89%
Total	60983	100,00%
Evolution par rapport au 01/01/2019	60983	100,00%
<i>variation ballon fluo par rapport au 01/01/2019</i>	-161	

- **Puissance installée : 6 344 kW.**
- **Consommation annuelle : 15 493 526 kW.**

USEDA en chiffres

2009

Sodium Haute
Pression
47%

Ballons
fluorescents
48%

Iodures
métalliques
2%

Incandescent



**Evolution du parc
d'éclairage public
en maintenance**

2019

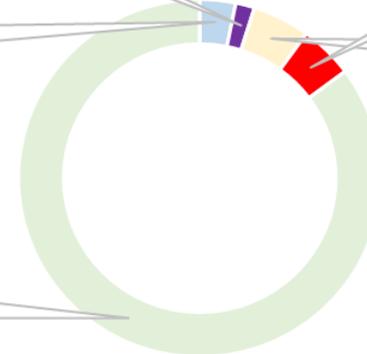
Incandescents
2%

Ballons
fluorescents
3%

LED
5%

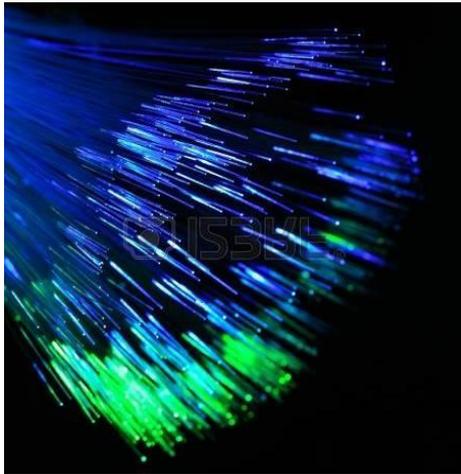
Iodures
métalliques
5%

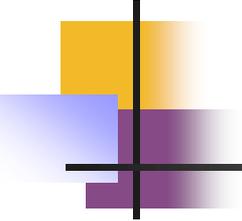
Sodium Haute
Pression
85%



Etat d'avancement du projet Très Haut Débit dans le département de l'Aisne

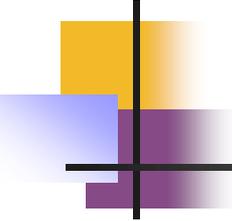
(voir présentation préliminaire)





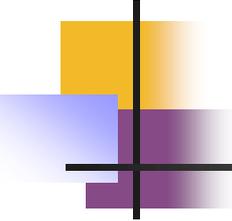
Points marquants en 2019

- **Relations avec Enedis :**
 - **Pouvoir Organisateur du service Public de l'Electricité.**
 - **la mission principale de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne est le contrôle de la distribution publique d'électricité dans le département de l'Aisne.**
 - **L'USEDA constitue la voix des communes auprès de l'exploitant du réseau et est le garant du service public de l'électricité.**
 - **Le syndicat défend les prérogatives de ses membres face à une entreprise publique dont certaines orientations ne sont plus compatibles avec les intérêts des communes adhérentes.**
 - **Il faut souligner que lorsque l'USEDA est en désaccord avec Enedis, le syndicat ne remet jamais en cause l'implication et la qualité des agents Enedis. Il dénonce des positions stratégiques de l'entreprise.**
 - **Il faut encourager Enedis à poursuivre les investissements sur le réseau gage de l'équité entre les territoires urbains et ruraux.**
 - **Il faut éviter que chaque tempête ne se transforme pas en opportunité de communication pour Enedis mais rappelle à Enedis le besoin d'entretenir et moderniser les réseaux.**



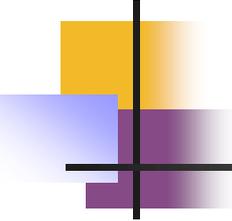
Points marquants en 2019

- **Relations avec Enedis (suite)**
- **Mise en place de nouvelles relations beaucoup plus constructives avec l'équipe locale :**
 - **Poursuite avec succès de l'opération enfouissement des lignes HTA au dessus des exploitations agricoles.**
 - **Reste à améliorer les modalités de mise en œuvre de la convention coordination.**



Points marquants en 2019

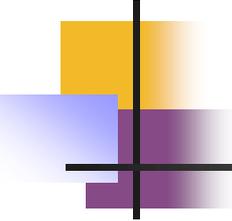
- **Relations avec la SICAE de l'Aisne :**
 - **Deuxième année de mise en application du nouveau contrat de concession qui a été signé au 01/01/2018.**
 - **Durée du contrat 30 ans.**
 - **Un bilan sera fait et nécessitera la mise en place de modifications mineures qui se traduira par la proposition de signature d'un avenant N°1.**
 - **Relations avec la SICAE de l'Aisne.**
 - **Poursuite des très bonnes relations avec la SICAE de l'Aisne.**
 - **Poursuite avec succès de l'opération enfouissement des lignes HTA au dessus des exploitations agricoles.**



Points marquants en 2019

- **Relations avec la S.E.R de Noyon :**

Signature d'un contrat de concession d'une durée de 30 ans à compter du 22 mai 2018, conforme au contrat signé avec la SICAE de l'Aisne, en raison de l'adhésion de la commune de GUIVRY à l'USEDA.

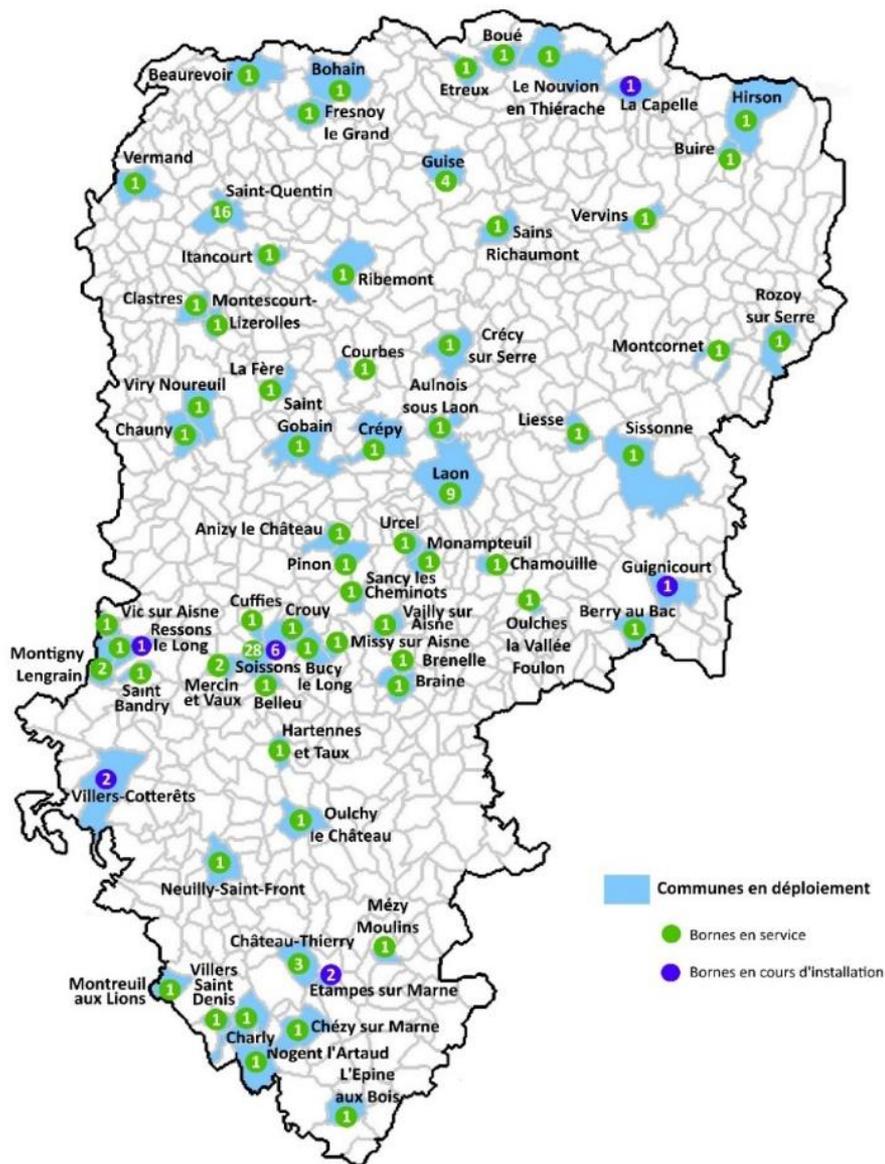


Points marquants en 2019

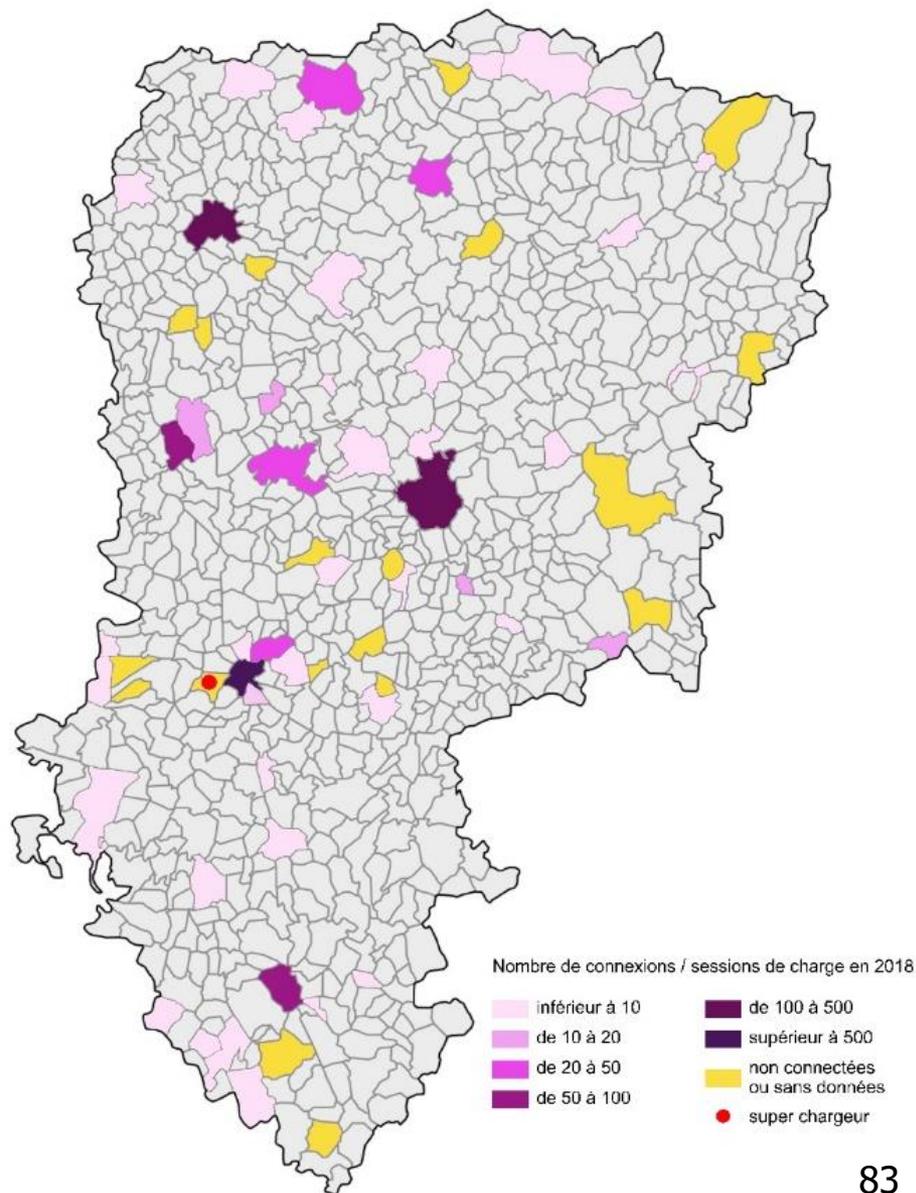
- **Déploiement d'un réseau public de bornes de recharge des véhicules électriques :**
 - **Le déploiement du réseau DIRVE 02 est terminé depuis le 30 juin 2018, avec la mise en place de 133 bornes ayant deux points de charge **dont la totalité sont mises en service.****
 - **L'année 2018 en chiffres :**
 - *2043 recharges d'effectuées dont 1 858 supérieures à 1kWh soit une consommation de 25 927 kWh*
 - **67 communes sont équipées d'une ou plusieurs bornes de recharge.**
 - **136 000 km parcourus : ce qui représente plus de 3 fois le tour de la terre.**

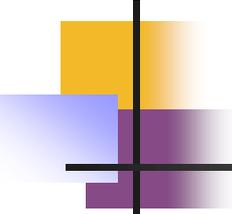
RÉSEAU DIRVE02 2018

BORNES DE RECHARGE



NOMBRE DE CONNEXIONS / SESSIONS DE CHARGE 2018





Perspectives 2020

- **Renouvellement du Contrat de Concession avec ENEDIS :**

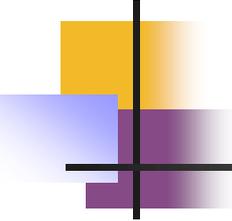
2020 marquera le début des négociations pour le renouvellement du Cahier des Charges de Concession signé en 1995 pour une durée de 30 ans.

Les autorités concédantes organisent la distribution publique d'électricité sur leur territoire.

Elles ont la faculté de négocier et de conclure les contrats de concession, fixant le cadre dans lequel le concessionnaire exerce les missions de service public et de contrôler le bon accomplissement de ses missions.

L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit d'écrire, suivant le modèle national élaboré par la FNCCR, France Urbaine, ENEDIS et EDF, les tenants et les aboutissants du nouveau contrat de concession et de tenter d'anticiper les grands bouleversements énergétiques d'une part, mais aussi ceux liés aux modes de consommation de l'électricité.

L'USEDA sera accompagné par un cabinet d'avocats spécialisés.



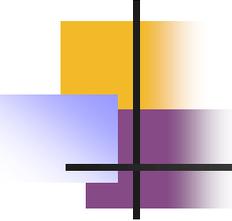
Perspectives 2020

- **Poursuite déploiement du réseau Très Haut Débit :**
 - *Objectifs : 167 000 prises au 31 décembre 2020, dont 70 500 prises en concessif et 96 500 prises en affermage.*

- **Mise en service des armoires communicantes :**
 - *Objectif 4 200 armoires opérationnelles ce qui permettra de réaliser :*
 - *Suivi journalier / mensuel / annuel*
 - *Contrôle des coûts d'illuminations de Noël*
 - *Détection des dysfonctionnements en temps réel*
 - *Disjonction d'un circuit d'EP*
 - *Panne d'une ou plusieurs lampes*
 - *Consommation anormale*
 - *Panne de courant (suivi heure de coupure / de remise en route)*
 - *Ouverture des armoires de commandes*
 - *Commande à distance (horaires, dérogations exceptionnelles,...)*
 - *Contrôle des informations données par les entreprises*
 - *Suivi précis du temps de fonctionnement réel pour planifier le relamping*

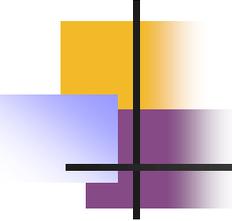
Projet de Budget 2020





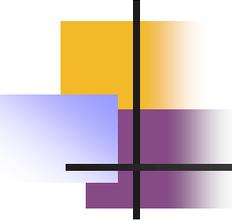
Projet de Budget 2020

- **Le budget 2020 est construit dans le climat économique actuel, fait de raréfaction des ressources pour les collectivités :**
 - **L'hypothèse retenue est une baisse des subventions pour l'électricité.**
 - **le maintien de l'engagement du versement des subventions du Conseil départemental pour les communications électroniques.**
- **Objectif : consacrer 90 % des dépenses du budget principal hors achat d'énergie aux travaux avec obligation de la poursuite de la rigueur dans la gestion du budget de fonctionnement.**



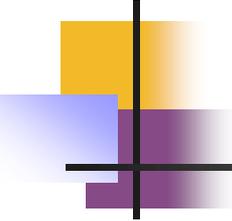
Projet de Budget 2020

- **Budget principal :**
 - Investissement : *en légère baisse par rapport aux années précédentes.*
 - Réseau de distribution de l'électricité : *prévision d'investissement de l'ordre de **17,2 millions d'euros** en raison d'une part de la baisse des subventions, d'autre part de la baisse du volume des extensions.*
 - Réseau éclairage public :
 - *prévision d'investissement de **1 500 000 €** pour le programme extension et mise en conformité des réseaux d'éclairage public.*
 - *Prévision d'investissement de **300 000 €** pour la géolocalisation des ouvrages d'éclairage public.*
 - Mise en place d'armoires d'éclairage public communicantes : *prévision d'investissement de l'ordre de **1,9 millions d'euros** en complément des programmes 2018 et 2019.*



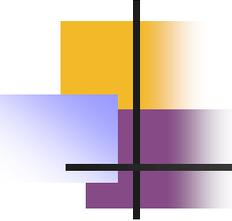
Projet de Budget 2020

- **Budget principal :**
 - **Fonctionnement :**
 - *Personnel : Aucune création de poste.*
 - *Maintien des dépenses de fonctionnement : hors charges financières au niveau de 2017.*
 - *Exploitation / maintenance éclairage public : budget équilibré en dépenses et en recettes par les contributions des communes, augmentation de la contribution des communes du même montant que l'évolution du coût de la vie.*



Projet de Budget 2020

- **Budget annexe communications électroniques :**
 - **Fonctionnement :**
 - *Personnel : aucune création de poste.*
 - *Maintien de la contribution de fonctionnement : à hauteur de 1 € par habitants.*
 - *Redevance de fonctionnement : payée par Aisne THD.*
 - *Redevance payée par Orange : pour la location de NRA-ZO et des fourreaux (estimation de recettes de l'ordre de 160 000 €).*
 - **Investissement**
 - *Trois possibilités :*
 - *Contribution par an et par habitant en fonction du service rendu (FTTH ou Montée en Débit) sur 20 échéances.*
 - *Paiement de la contribution (en fonction du nombre de prises) en une seule fois.*
 - *Paiement de la contribution (en fonction du nombre de prises) en cinq fois.*



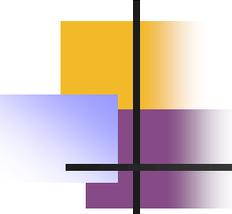
Projet de Budget 2020

- **Budget annexe regroupant les chaufferies bois d'URCEL, TUPIGNY et SISSONNE et les recettes de l'utilisation des bornes de recharge des véhicules :**

Il s'agit d'un budget de fonctionnement

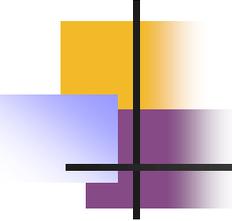
Etat de la dette au 31 décembre 2019





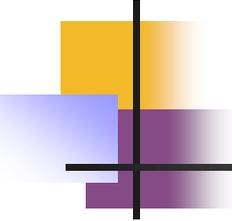
Zoom sur le remboursement de la dette

- Au 31 décembre 2019, l'encours de la dette réparti en seize prêts s'élèvera à **77 385 295,89 €**, réparti comme suit :
 - Energie **2 527 295,89 €** ce qui représente **4 mois** des recettes de fonctionnement hors achat énergie.
 - Communications électroniques **74 858 000 €** avec le prêt de la Caisse de dépôts et de Consignation, en cours de mobilisation au 31/12/2019, **17 500 000 €** auront été mobilisés.
- La répartition de l'encours au **31/12/2019** sera la suivante :
 - Emprunts Energie :
 - **533 335 ,35 €** au taux fixe de **4,785 %** (*pénalité de 285 000 €, si remboursement anticipé*) échéance du prêt **15/02/2023**
 - **500 000 €** au taux fixe de **3,15 %** échéance du prêt **25/12/2021**
 - **533 335 ,35 €** au taux fixe de **1,28 %** échéance du prêt **15/03/2023**
 - **805 685,71 €** au taux fixe **1,66%** échéance du prêt **05/01/2026**
 - **154 939, 48 €** au taux fixe **1,66%** échéance du prêt **05/01/2026**



Zoom sur le remboursement de la dette

- **Emprunt communications électroniques :**
 - **6 800 000 €** au taux fixe de **1,54 %** échéance du prêt **05/10/2036**
 - **8 875 000 €** au taux fixe de **1,57 %** échéance du prêt **01/08/2037**
 - **4 750 000 €** au taux fixe de **1,63 %** échéance du prêt **25/11/2037**
 - **4 625 000 €** au taux fixe de **1,58 %** échéance du prêt **25/11/2038**
 - **4 687 500 €** au taux fixe de **1,57 %** échéance du prêt **25/11/2038**
 - **4 750 000 €** au taux fixe **1,67 %** échéance du prêt **25/11/2038**
 - **4 687 500 €** au taux fixe **1,62 %** échéance du prêt **25/11/2038**
 - **Prêt en cours de mobilisation**
 - **Prêt Caisse de Dépôts et Consignation** montant **21 058 000 €** au taux variable livret A +1% au 31/12/2018, **17 500 000 €** ont été mobilisés durée **25 ans** avec une période de mobilisation maximale de **cinq ans**.

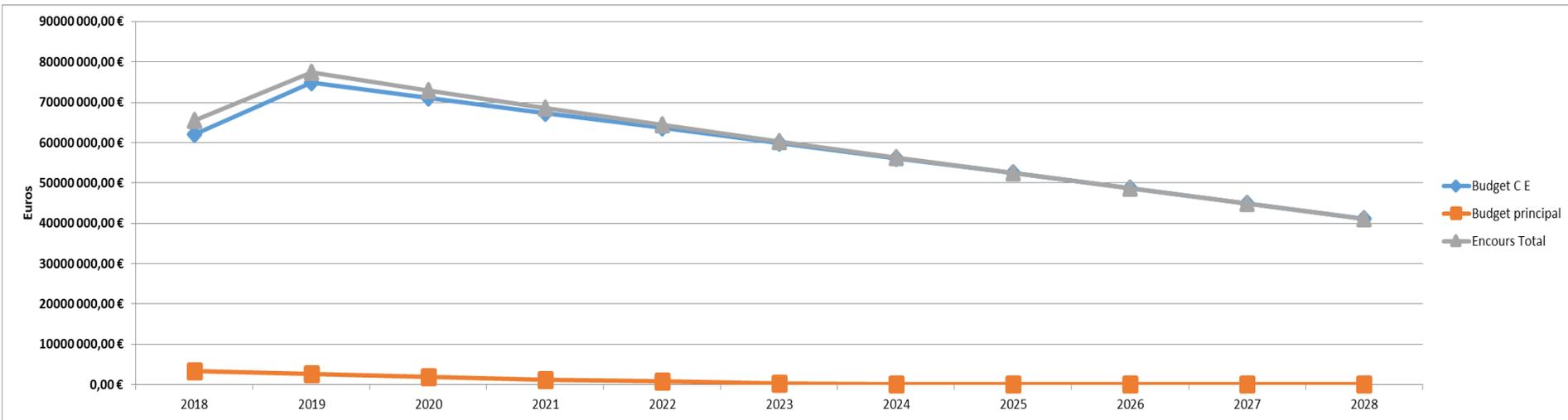


Zoom sur le remboursement de la dette

- **Deux nouveaux prêts ont été contractés en 2019 :**
 - **Banque postale prêt communications électroniques : 10 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,25 %.**
 - **Caisse de crédit agricole prêt communications électroniques : 5 000 000 € durée 20 ans taux fixe 1,17 %.**
 - **Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 24 /06/2019 : + 0,60 % soit 0,60 %.**
- **Un prêt a été remboursé :**
 - **Une ligne de trésorerie de 3 000 000 € durée : 1 an taux variable indexé : EURIBOR 3 mois +1,00 % soit le 05/08/2017 : + 1,00 % soit 1,00 %.**

Évolution de l'encours de la dette

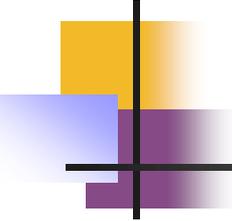
Photographie au 31/12/2019



Projet de Budget Principal

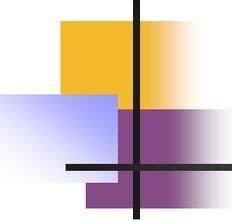
Pour rappel, le budget principal ci-après est un budget établi toutes taxes comprises.





Recettes

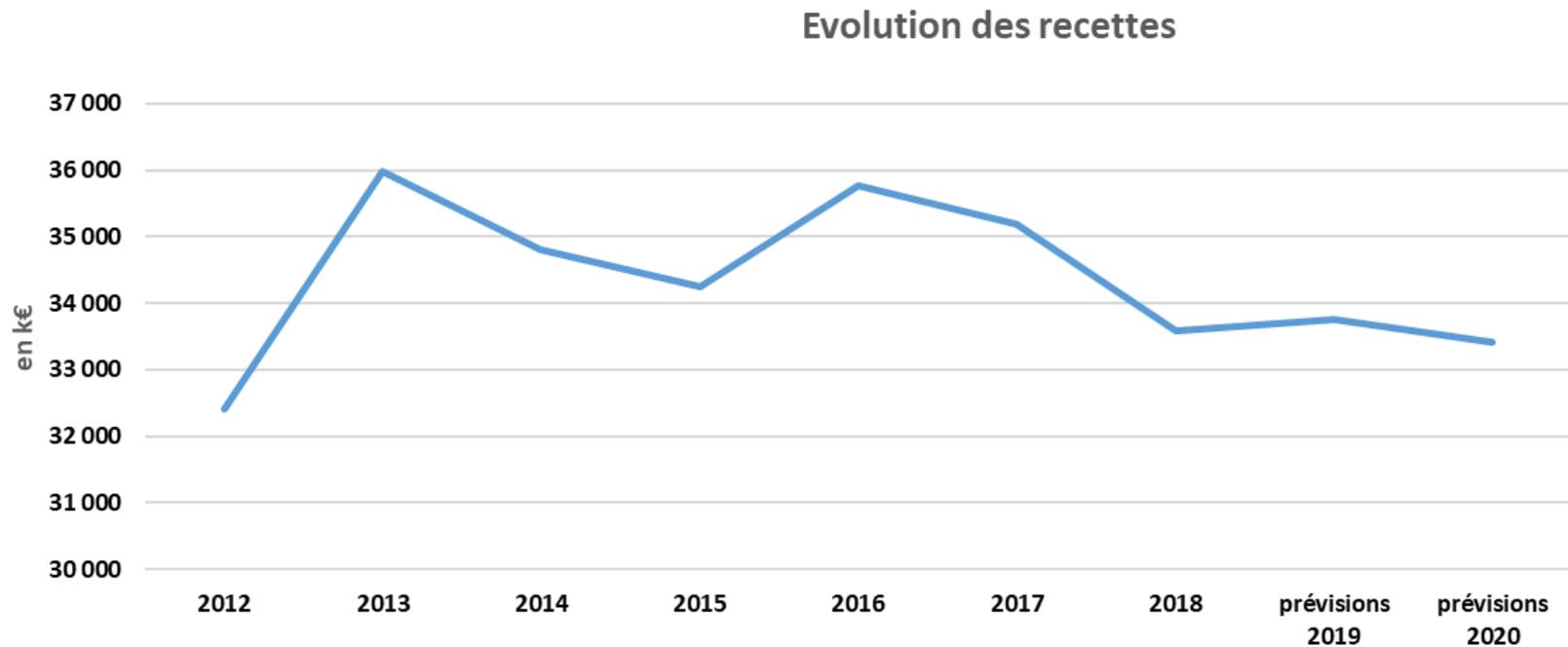
- **Objectifs :**
 - **Couvrir les dépenses courantes par les recettes directes.**
 - **Maîtriser les dépenses de la structure (fonctionnement de la structure et charges salariales).**
 - **Garder la possibilité de couvrir les dépenses imprévues.**

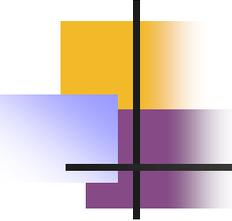


Evolution des recettes

2012	32 415 647,00 €
2013	35 989 091,00 €
2014	34 810 553,00 €
2015	34 256 000,00 €
2016	35 775 000,00 €
2017	35 180 000,00 €
2018	33 594 300,00 €
prévisions 2019	33 760 000,00 €
prévisions 2020	33 420 000,00 €

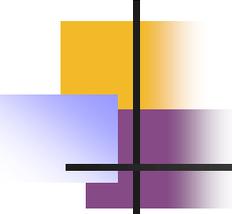
Évolution des recettes





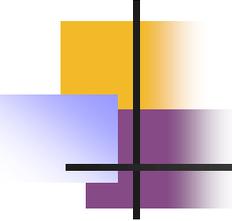
Commentaires sur l'évolution des recettes

- **Les recettes réelles sont restées stables en 2019 par rapport à 2018, on peut noter tant au niveau de la TCFE que de la PCT.**
- **En 2019, les rentrées de recettes sont conformes à ce jour aux prévisions.**
- **Le montant des redevances versées par Enedis (ex ERDF), en 2019 liées à l'utilisation des réseaux électriques, est légèrement supérieur au montant de 2018.**
- **La dotation 2019 du Fond de Compensation de la TVA est quasi identique à celle de 2018 (1 600 000 €).**



Perspectives d'évolution des recettes en 2020

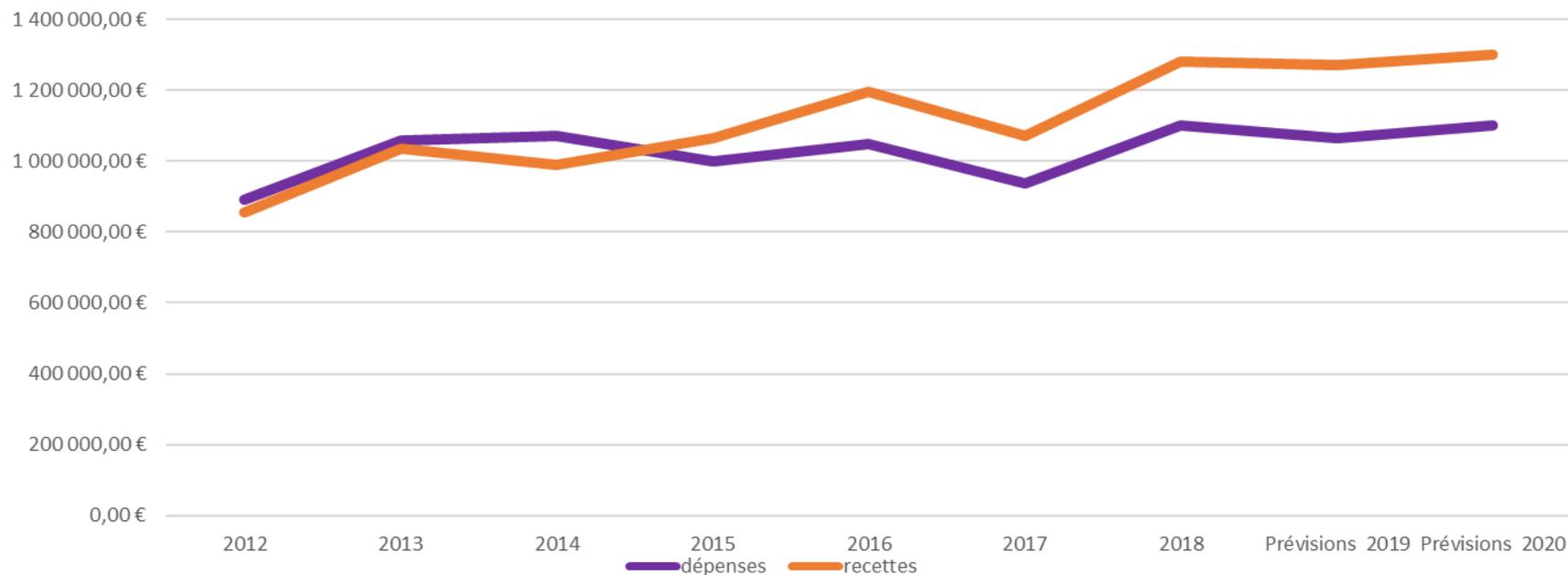
- **Stagnation des recettes liées à la taxe sur la consommation finale de l'électricité. Le montant de la taxe au 1^{er} janvier 2020 sera le suivant :**
 - **6,375 € le MW/h (identique à 2016) pour les consommations non professionnelles.**
 - **2,125 € le MW/h (identique à 2016) pour les consommations professionnelles.**
- **Stabilisation du montant des subventions (FACE et Département).**
- **Maintien du niveau des redevances versées par les concessionnaires pour l'utilisation des réseaux.**
- **Maintien au niveau bas de 2015 des redevances liées à la PCT (*liée à la conjoncture économique*).**
- **Stabilisation du montant de la dotation du FCTVA.**

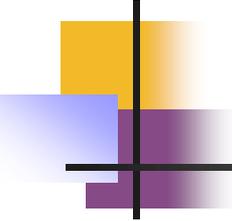


Zoom sur l'évolution de la maintenance de l'éclairage public

	Dépenses	Recettes
2012	890 412,62 €	855 985,00 €
2013	1 060 000,00 €	1 035 000,00 €
2014	1 071 377,61 €	989 112,00 €
2015	1 000 000,00 €	1 066 000,00 €
2016	1 050 000,00 €	1 197 000,00 €
2017	938 423,82 €	1 070 000,00 €
2018	1 100 000,00 €	1 280 000,00 €
Prévisions 2019	1 065 000,00 €	1 271 000,00 €
Prévisions 2020	1 100 000,00 €	1 300 000,00 €

Zoom sur l'évolution de la maintenance de l'éclairage public

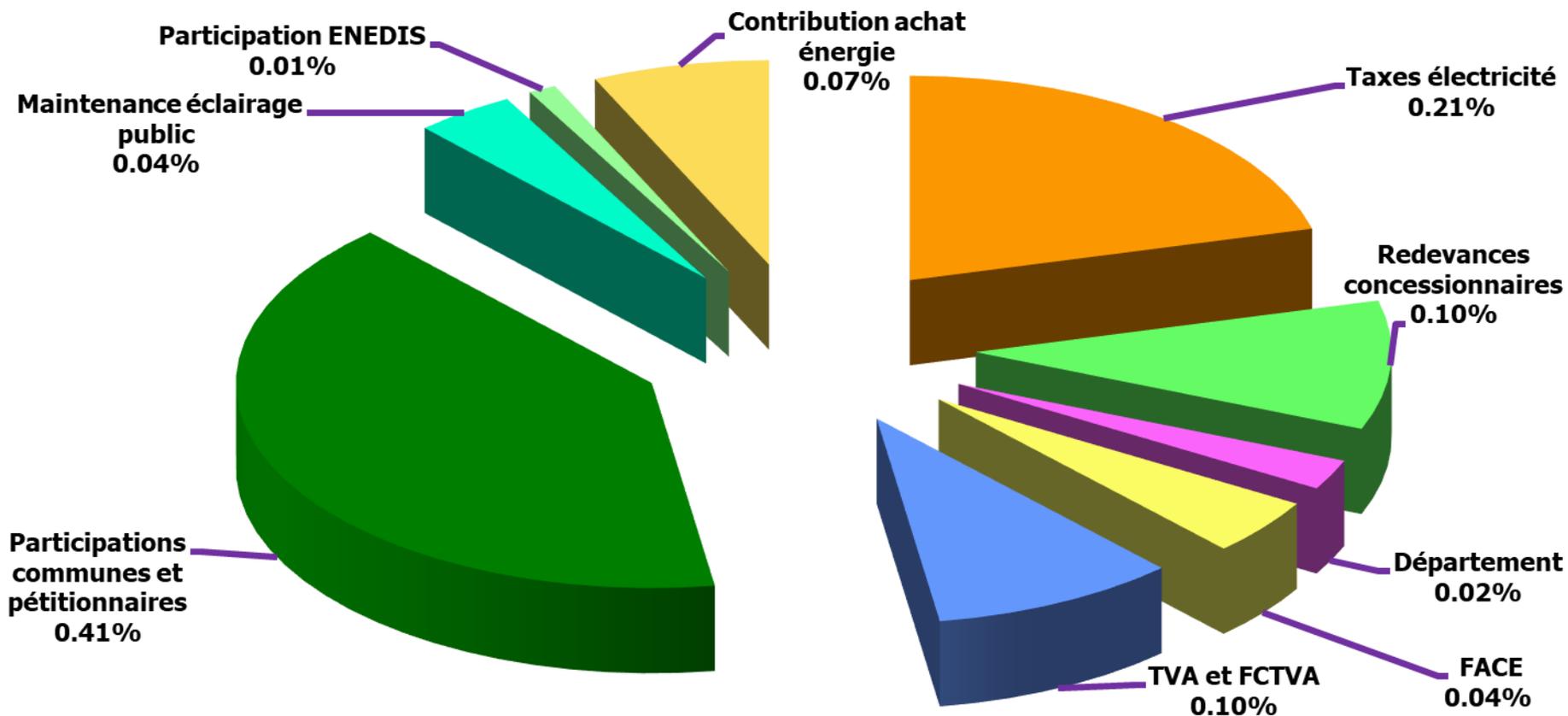




D'où vient l'argent ?

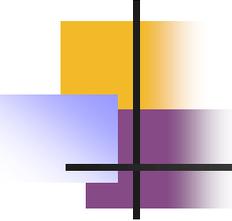
	Prévisions 2020
Taxes électricité	7 000 000 €
Redevances concessionnaires	3 400 000 €
FACE	1 500 000 €
Département	800 000 €
TVA et FCTVA	3 200 000 €
Participations communes et pétitionnaire	13 560 000 €
Redevance Maintenance éclairage public	1 300 000 €
Participation ENEDIS	360 000 €
Contribution achat énergie	2 300 000 €
Total	33 420 000 €

Répartition des recettes en 2020



Dépenses





Sollicitations des adhérents

- **Fortes demandes des communes pour les travaux d'extension d'éclairage public.**
- **Mise en place des armoires communicantes.**
- **Baisse des prévisions de dépenses, en raison de la diminution des dotations.**
- **Préservation de l'équilibre des aides financières.**

Où va l'argent ?

Prévisions 2020

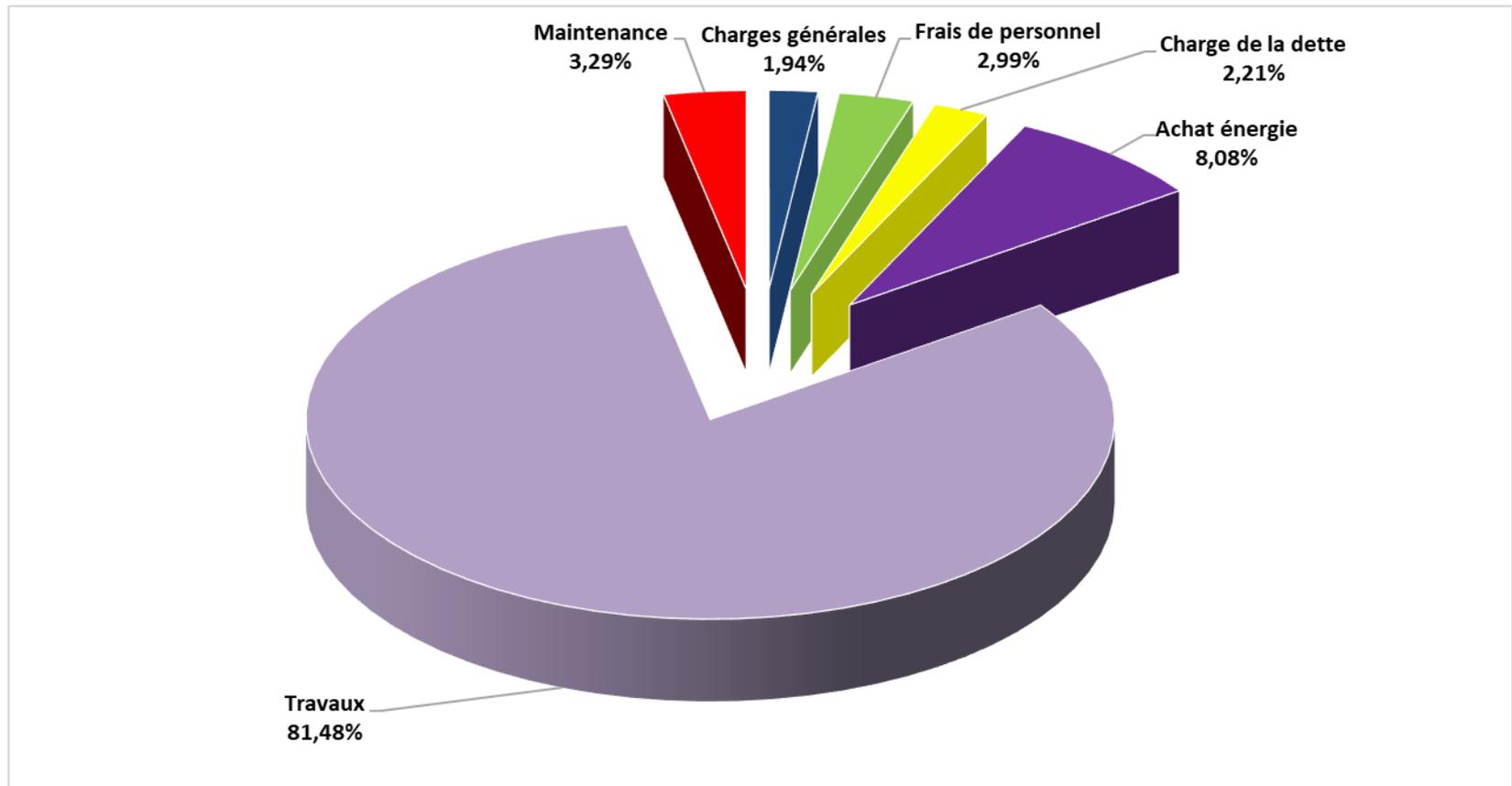
Charges générales	650 000,00 €
Frais de personnel	1 000 000,00 €
charge de la dette (<i>capital et intérêts</i>)	740 000,00 €
Achat énergie	2 700 000,00 €
Maintenance Eclairage public	1 100 000,00 €
Travaux	27 230 000,00 €
Total	33 420 000,00 €

- **Commentaire :** Au 20/08/2019 le montant des dépenses des travaux (y compris la maintenance) atteint 39 152 505,33€, dont 13 398 864,64 € pour les compétences historiques.

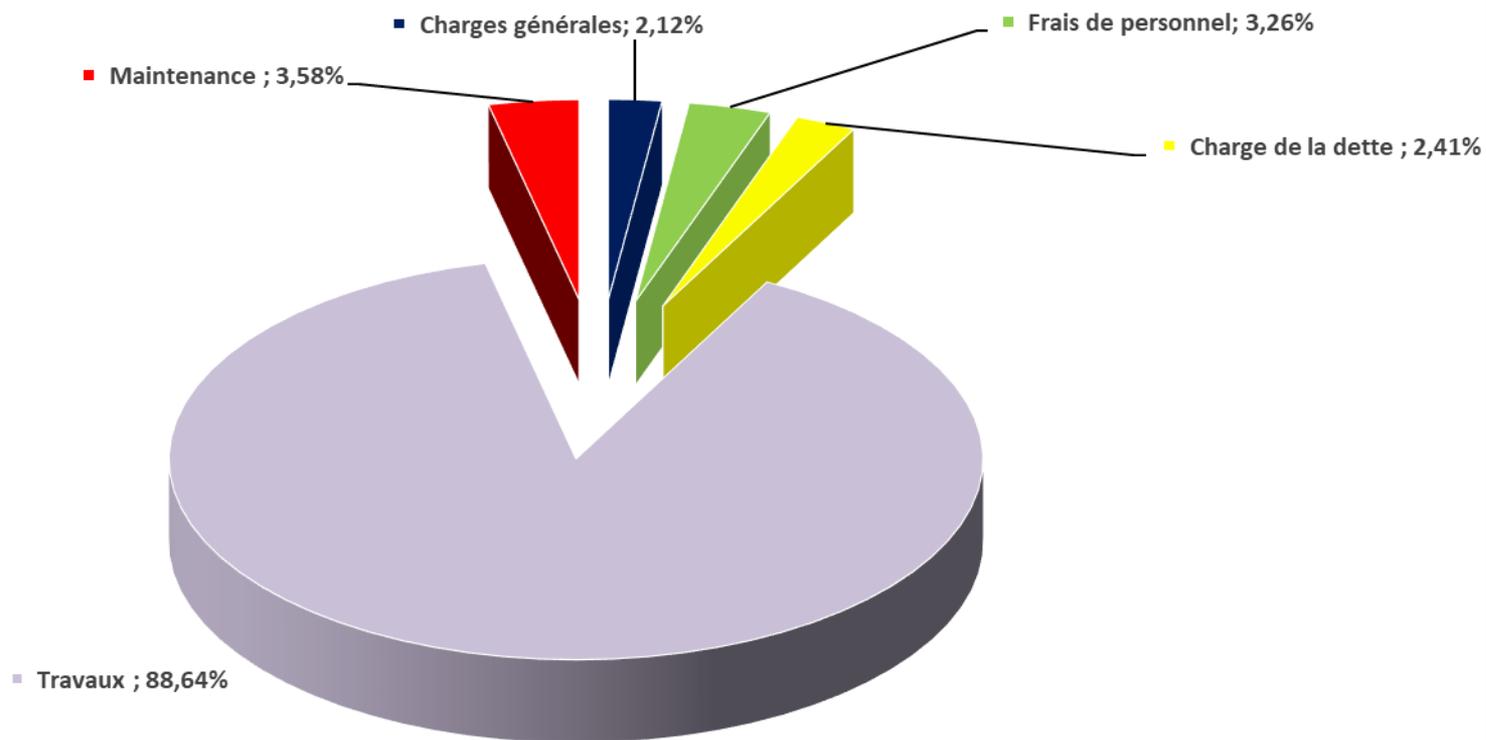
Au rythme actuel de paiement, le montant des travaux fin 2019 atteindra environ 55 000 000 €.

Les dépenses liées aux travaux et à la maintenance représentent 91,7 % des dépenses hors achat d'énergie à ce jour.

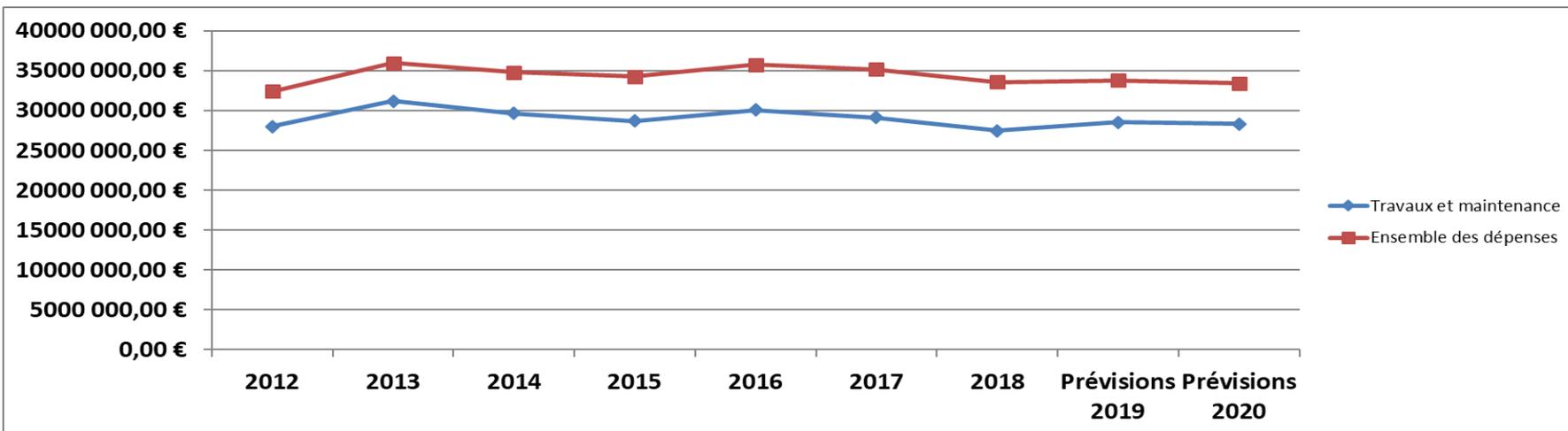
Répartition des dépenses en 2020 avec achat Energie



Répartition des dépenses en 2020 hors achat Energie

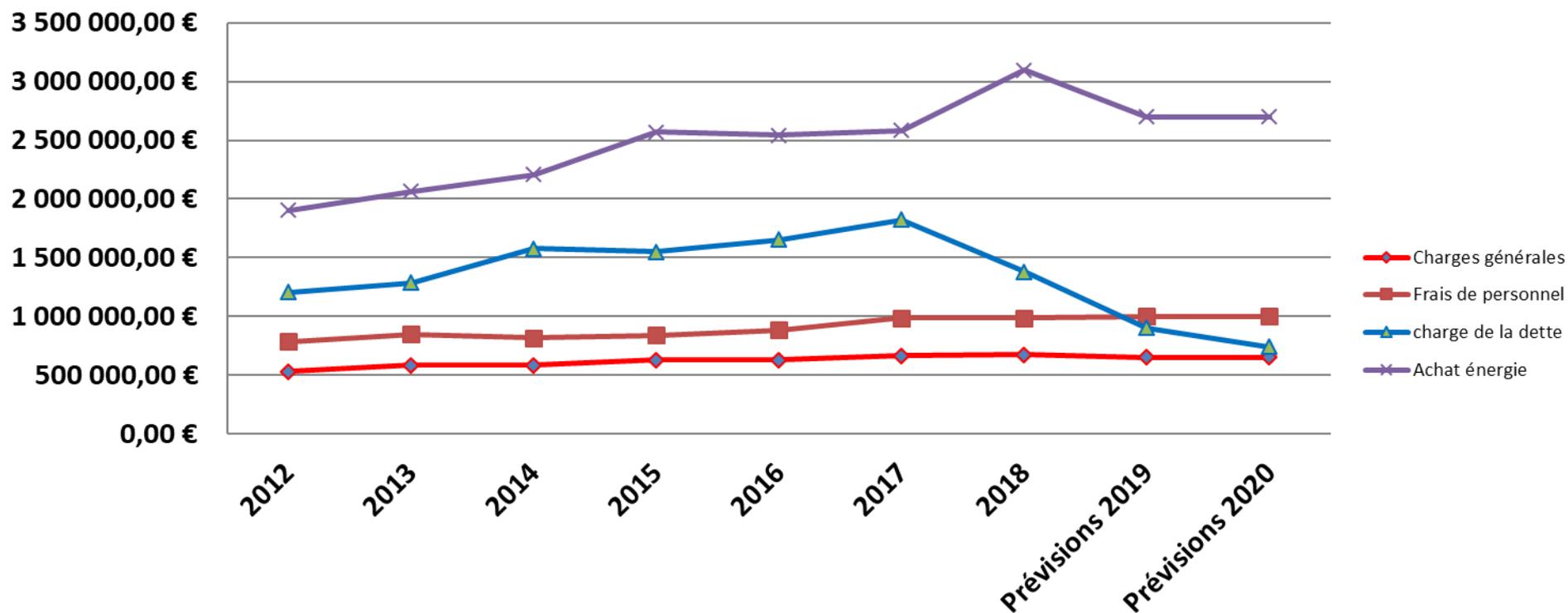


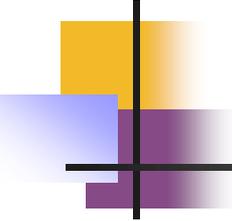
Évolution des dépenses



Évolution des dépenses

Evolution des dépenses hors travaux et maintenance



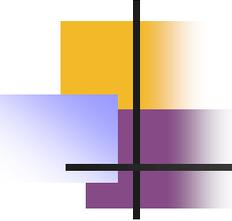


Commentaires

- **En 2020 compte tenu des travaux engagés en 2019, près de 27,23 millions d'euros seront consacrés aux travaux d'investissement répartis comme suit :**
 - **Electricité (effacement extension renforcement) 15 millions d'euros (55,1 %).**
 - **Effacement réseau de télécommunication 4 millions d'euros (14,7%).**
 - **Eclairage public et signalisation lumineuse 8,23 millions d'euros (30,2%).**

Projet de Budget annexe communications électroniques



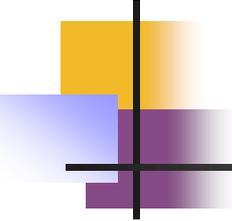


Projet de Budget annexe communications électroniques

- **Pour rappel, le budget ci-après est un budget hors taxe. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4, non budgétaire, qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.**
- **Par construction, la mobilisation d'emprunt permet l'équilibre sur la phase de déploiement. Il est ainsi mobilisé très fortement dès les premières années, dû au fait du versement de la subvention de premier établissement, les trois premières années.**

Recettes

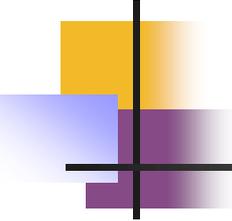




Section de fonctionnement

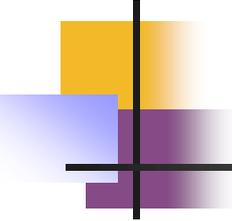
L'USEDA recevra les recettes suivantes :

- **Remboursement par le délégataire Aisne THD des locations d'ouvrages propriété d'ORANGE, soit un montant de *350 000 €* en 2020.**
- **La redevance du délégataire : Selon les dispositions du contrat de délégation passés avec Aisne THD, l'USEDA percevra **1 127 000 €** de redevances en 2020, se répartissant comme suit :**
 - ***la redevance fonctionnement d'un montant de *33 000 €****
 - ***la redevance ferme à hauteur de *1 072 000 €****
 - ***la redevance pré-raccordements commercialisés à hauteur de *22 000 €****



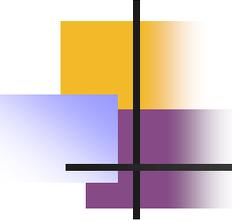
Section de fonctionnement

- **La participation des membres : L'USEDA percevra aussi des participations de ses membres. Elles ont été modélisées comme suit :**
 - **Membres payant en 20 échéances :**
 - *Communes concernées par la montée en débit : contribution budgétaire (affectées en fonctionnement) 1,5 € par habitant.*
 - *Communes concernées par du FTTH : contribution budgétaire (affectées en fonctionnement) 2 € par habitant.*
 - *Soit un montant de 600 000 € pour l'année 2020.*
 - **Contribution fonctionnement pour l'ensemble des membres ayant transféré la compétence L 1425-1 à l'USEDA : 1,00 € /habitant, soit un montant de 370 000 € en 2020.**



Section de fonctionnement

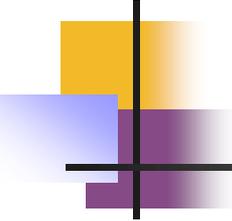
- **La redevance d'Orange pour la location de fourreaux et des NRA-ZO : elle a été estimée à 90 000 € par an. Cette redevance concerne la location du génie civil pour les extensions et l'utilisation des NRA-ZO.**
- **Les reprises de subventions (opération d'ordre) : En contrepartie des investissements, l'USEDA percevra des subventions d'investissement. Elles seront reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements, soit sur 50 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N, soit un montant de 1 100 000 € en 2020.**



Section de fonctionnement

Recettes Fonctionnement

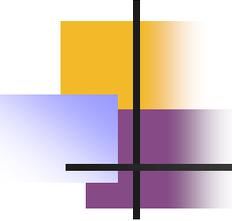
Redevances Orange	90 000,00 €
Redevances Aisne THD	1 127 000,00 €
Remboursement offre GC BLO	350 000,00 €
Contribution membres	970 000,00 €
Quote part des subventions reprises au compte de résultat	1 100 000,00 €
Total recettes	3 637 000,00 €



Section d'investissement

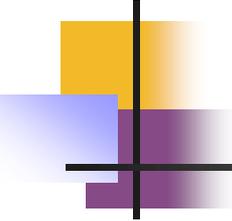
L'USEDA recevra les recettes suivantes :

- ***La subvention du Conseil Départemental : Elle permet de financer la subvention versée au délégataire , En 2020 elle s'élèvera à 1 200 000 €.***
-
- ***La subvention F.S.N : 10 millions d'euros devrait être versée dans le courant de l'année 2020. Si le versement n'est pas effectué au dernier trimestre, il serait nécessaire de prendre un prêt relai.***
- ***L'emprunt : Le montant d'emprunt 2020 a été calculé pour atteindre l'équilibre sur l'exercice.***
- ***Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) : Elles ont été calculées sur 50 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N. Précisons que, selon la nomenclature M14, « les subventions d'intérêt national », peuvent être amorties sur 50 ans lorsqu'elles financent « des projets d'infrastructures d'intérêt national » soit un montant de 1 500 000 €.***



Section d'investissement

- **La participation des membres : L'USEDA percevra aussi des participations de ses membres soit un montant de *5 300 000 €* en 2020. Elles ont été modélisées comme suit :**
 - **Versement en une échéance :**
 - *FTTH : Fonds de concours de 435 € par prise.*
 - *MED : Fonds de concours de 250 € par prise.*
 - **Versement en cinq échéances :**
 - *FTTH : Fonds de concours de 87 € par prise pendant cinq ans.*
 - *MED : Fonds de concours de 50 € par prise pendant cinq ans.*
 - **Versement en vingt échéances :**
 - *FTTH : Fonds de concours de 9 € par habitant pendant vingt ans.*
 - *MED : Fonds de concours de 4 € par habitant pendant vingt ans.*



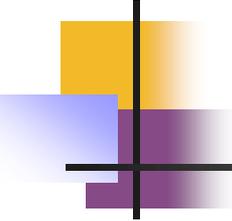
Section d'investissement

Recettes Investissement

Subvention département	1 200 000,00 €
Subvention FSN	10 000 000,00 €
Fond de concours FTTH et MED	5 300 000,00 €
Emprunt	12 550 000,00 €
Amortissement	1 500 000,00 €
Total recettes	30 550 000,00 €

Dépenses





Section de fonctionnement

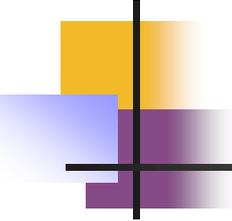
L'USEDA devra supporter principalement les charges suivantes :

- **Charges à caractère général et charges de personnel :** *Le montant a été estimé à 1 087 000 € en 2020. Ces coûts incluent à la fois les charges de personnel directes du budget (THD), les éventuelles refacturations de personnel du budget principal au budget annexe (fonctions ressources, collaborateurs impliqués simultanément sur les projets électricité et Très Haut Débit), les charges de fonctionnement de l'équipe fibre et la location de génie civil d'Orange pour la desserte de NRA zone d'ombre.*
- **Les dotations aux amortissements (opération d'ordre) :** *Elles ont été calculées sur 50 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N. Précisons que, selon la nomenclature budgétaire M14, les subventions peuvent être amorties sur 50 ans lorsqu'elles financent « des projets d'infrastructures d'intérêt national ». Le montant de la dotation a été évalué à 1 500 000 €.*

Section de fonctionnement

- **Les frais financiers : *En 2020 ils ont été estimés sur la base des emprunts contractés. Ils s'élèvent à 1 100 000 €.***

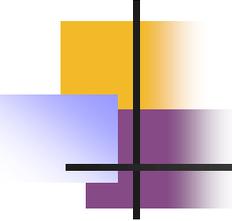
Emprunts	Montant en cours initial	Montant intérêts
Crédit agricole (1,54 %)	8 000 000,00 €	102 410,00 €
Caisse des Dépôts	21 058 000,00 €	301 754,54 €
Banque postale 1,57 %	10 000 000,00 €	137 393,76 €
Caisse d'épargne 2017 (1,63%)	5 000 000,00 €	73 350,00 €
Crédit agricole (CE) (1,57%)	5 000 000,00 €	72 121,88 €
Banque postale 1,58 %	5 000 000,00 €	71 593,76 €
Caisse d'épargne 1,62 %	5 000 000,00 €	74 418,76 €
Crédit agricole 2018 (1,67 %)	5 000 000,00 €	77 759,38 €
Banque postale 1,25%	10 000 000,00 €	121 093,76 €
Crédit agricole 1,17 %	5 000 000,00 €	55 575,00 €
Total	79 058 000,00 €	1 087 470,84 €
Arrondi à		1 100 000,00 €



Section de fonctionnement

Dépenses fonctionnement

Charges à caractère général	787 000,00 €
Charges de personnel	250 000,00 €
charges financières	1 100 000,00 €
Amortissements	1 500 000,00 €
Total dépenses	3 637 000,00 €



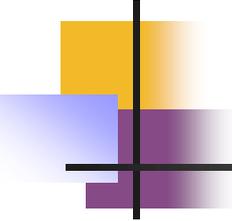
Section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement *correspondent au dossier accepté par le FSN et plan d'affaire prévisionnel du délégataire.***
- **Les subventions versées au délégataire et les dépenses de raccordements *ont été mises à jour sur la base du plan d'affaire prévisionnel du contrat de délégation signé le 24 juillet 2015.***
- **Les reprises de subventions (*opération d'ordre*) : *En contrepartie des investissements, l'USEDA percevra des subventions d'investissement. Elles seront reprises au compte de résultat au même rythme que les amortissements, soit sur 50 ans, avec un impact en N+1 par rapport aux flux N.***

Section d'investissement

- **Les frais financiers : *En 2020 ils ont été estimés sur la base des emprunts contractés. Ils s'élèvent à 3 800 000 €.***

Emprunts	Montant en cours initial	Montant capital
Crédit agricole (1,54 %)	8 000 000,00 €	400 000,00 €
Caisse des dépôts	21 058 000,00 €	842 320,00 €
Banque postale 1,57 %	10 000 000,00 €	500 000,00 €
Caisse d'épargne 2017 (1,63%)	5 000 000,00 €	250 000,00 €
Crédit agricole (CE) (1,57%)	5 000 000,00 €	250 000,00 €
Banque postale 1,58 %	5 000 000,00 €	250 000,00 €
Caisse d'épargne 1,62 %	5 000 000,00 €	250 000,00 €
Crédit agricole 2018 (1,67 %)	5 000 000,00 €	250 000,00 €
Banque postale 1,25%	10 000 000,00 €	500 000,00 €
Crédit agricole 1,17 %	5 000 000,00 €	250 000,00 €
Total	79 058 000,00 €	3 742 320,00 €
Arrondi à		3 800 000,00 €



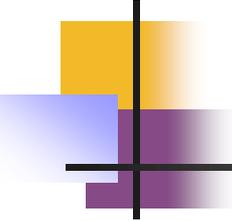
Section d'investissement

Dépenses Investissement

Déploiement ZAPM	20 500 000,00 €
Etudes	650 000,00 €
Subventions raccordement réalisés par le délégataire	4 500 000,00 €
Remboursement emprunts	3 800 000,00 €
Reprise subventions d'investissement	1 100 000,00 €
Total dépenses	30 550 000,00 €

Projet de Budget annexe chaufferies bois et bornes de recharges véhicules électriques



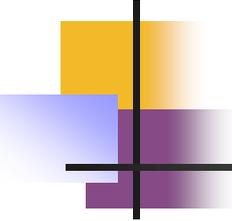


Projet de Budget annexe chaufferies bois

- **Pour rappel, le budget ci-après est un budget hors taxe. Les flux de TVA seront suivis sur un compte de classe 4, non budgétaire, qui n'apparaîtra qu'au compte de gestion réalisé par le comptable public.**

Recettes





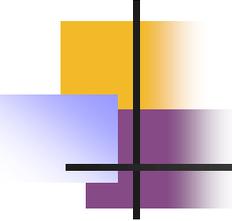
Section de fonctionnement

- **La contribution des usagers :**
 - *Elle est calculée sur 12 mois pour les communes d'URCEL, de SISSONNE et de TUPIGNY.*
- **Section de fonctionnement :**

	Année 2020
Recettes URCEL	36 000,00 €
Recettes TUPIGNY	31 000,00 €
Recettes SISSONNE	136 000,00 €
TOTAL	203 000,00 €

Dépenses

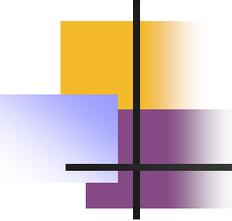




Section de fonctionnement

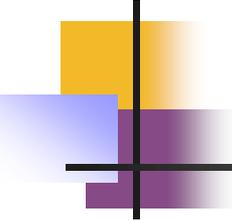
- **La rémunération de l'exploitant :**
 - *Elle est calculée sur 12 mois pour les communes d'URCEL, de SISSONNE et de TUPIGNY.*
- **Section de fonctionnement :**

	Année 2020
Dalkia URCEL	36 000,00 €
IDEX TUPIGNY	31 000,00 €
IDEX SISSONNE	136 000,00 €
TOTAL	203 000,00 €



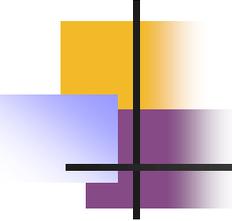
Commentaires

- **En plus des 20 emplois directs créés, l'USEDA donne du travail à environ 600 personnes.**



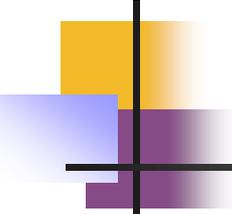
Glossaire

- **Zone AMII** : (**A**ppel à **M**anifestations d'**I**ntentions d'**I**nvestissement) Appel organisé dans le cadre du Programme national Très haut Débit en vue de recueillir les intentions d'investissement des opérateurs privés en matière de déploiements de réseaux de boucle locale à très haut débit à horizon de 5 ans en dehors des zones très denses.
- **AODE** : **A**utorité **O**rganisatrice de la **D**istribution de l' **É**lectricité.
- **ARENH** : **A**ccès Régulé à l' **É**lectricité **N**ucléaire **H**istorique.
- **C.C.E** : La **C**ontribution **C**limat **E**nergie est une mesure fiscale qui donne un prix aux émissions de CO2 en France.
- **Contribution achat d'énergie** : Participation des communes pour l'achat de l'énergie, de l'éclairage public et la signalisation lumineuse.



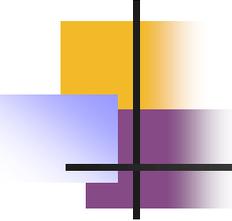
Glossaire

- **C.R.E** : (**C**ommission de **R**égulation de l'**É**nergie) Autorité administrative indépendante chargée de veiller au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz en France.
- **CSPG** : (**C**ontribution au **S**ervice **P**ublic du **G**az) Cette contribution permet de financer l'achat de bio méthane injecté dans les réseaux de gaz naturel. Elle est calculée en fonction de la consommation. Son montant est fixé par arrêté ministériel. **En 2014**, son montant est de **0,0153 €/Wh** en progression de 380 % par rapport à 2013.
- **CSPE** : (**C**ontribution aux charges de **S**ervice **P**ublic de l'**É**lectricité) **Instituée en 2003, la CSPE répond à quatre objectifs** :
 - le financement des obligations d'achat pour les producteurs d'électricité renouvelable ;
 - la péréquation tarifaire territoriale, qui permet d'assurer un tarif identique sur l'ensemble du territoire français (DOM, Corse, métropole) ;
 - le financement des obligations d'achat pour les Co générateurs ;
 - le financement des dispositifs sociaux sur les tarifs (comme le TPN – Tarif de Première Nécessité).
 - Au 01/01/2015 elle s'élève à **19,5 € MWh** en progression de **18,2 % par rapport à 2014**.



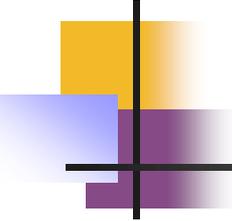
Glossaire

- **CTA** : (**C**ontribution **T**arifaire d'**A**cheminement) ce prélèvement sert au financement d'une partie des retraites du personnel des industries électriques et gazières (IEG). Il s'élève en moyenne à 2 % de la facture du client.
- **CTSSG** : (**C**ontribution au **T**arif **S**écial **d**e **S**olidarité **G**az) Le montant unitaire de cette contribution est fixé par arrêté ministériel en centimes d'euros par kilowattheure. Il est appliqué sur chaque kilowattheure consommé. La CTSSG permet de financer le Tarif Spécial de Solidarité Gaz, au profit des clients démunis.
- **Département** : Il s'agit des subventions accordées par le département pour d'une part le renforcement, l'extension et l'enfouissement des réseaux électriques et d'autre part la rénovation et l'extension de l'éclairage public (**remplace la DGE**).
- **CAS-FACÉ** : (**C**ompte d'Affectation **S**péciale - **F**inancement des **A**ides aux **C**ollectivités pour l'**É**lectrification rurale) :
 - Il intervient donc en faveur des **Autorités Organisatrices de la Distribution de l'Électricité** qui, ayant conservé en zone rurale la maîtrise d'ouvrage, entreprennent elles-mêmes des travaux sur les réseaux de distribution d'électricité.
 - Le CAS-FACÉ est alimenté par un prélèvement sur les recettes des distributeurs pour aider au renforcement et à l'effacement des réseaux électriques des communes rurales.



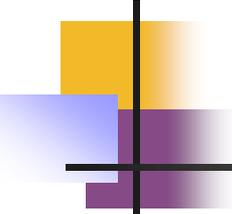
Glossaire

- **ENR** : (**É**nergie **R**enouvelable) *c'est une source d'énergie qui se constitue ou se reconstitue plus rapidement qu'elle n'est utilisée.*
- **ELD** : (**E**ntreprises **L**ocales de **D**istribution) *Ce sont des entreprises chargées de la distribution de l'électricité ou du gaz.*
- **EPCI** : **É**tablissements **P**ublic de **C**oopération **I**ntercommunale.
- **France Urbaine** : **A**ssociation regroupant les élus des métropoles, grandes intercommunalités et villes françaises.
- **FDE 80** : **F**édération **D**épartementale de l'**É**nergie de la **Somme**.
- **F.N.C.C.R** : (**F**édération **N**ationale des **C**ollectivités **C**oncédantes et **R**égies) *Créée en 1934, la **FNCCR** est une association regroupant près de 500 collectivités territoriales et établissements publics de coopération, spécialisés dans les services publics d'électricité, de gaz, d'eau et d'assainissement, que ces services soient délégués en concession ou gérés en régie.*



Glossaire

- **F.S.N :** (*Fonds national pour la **S**ociété **N**umérique*) :
 - *Le FSN est un fonds créé par l'Etat,*
 - *Des prêts sont mis à disposition des exploitants de réseaux à très haut débit en dehors des zones très denses ;*
 - *Des subventions sont octroyées pour soutenir les projets des collectivités territoriales s'inscrivant en complémentarité des déploiements d'initiative privée ;*
 - *Des travaux de recherche et développement dédiés aux technologies satellitaires sont financés, afin de poursuivre la couverture des territoires peu denses en très haut débit.*
- **F.T.T.H :** (*Fiber To The **H**OME*) Traduit en français par « fibre jusqu'au domicile ». *L'abonné est directement raccordé par fibre optique jusqu'au répartiteur dont il dépend.*
- **le F.T.T.O :** (*Fiber To The **O**ffice*) fibre jusqu'au bureau. *Cette offre fibre optique est dédiée aux professionnels comme les entreprises ou les administrations.*
- **IFRI :** *Institut Français des **R**elations **I**nternationales.*



Glossaire

- **M 14 :** (*Instruction Budgétaire et Comptable M14*) Cette instruction est le cadre juridique qui régit la comptabilité des communes françaises, des syndicats de communes et des établissements de coopération intercommunale (EPCI).

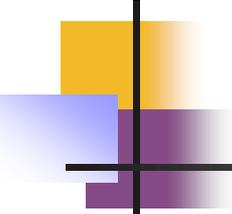
L'instruction M14 a été généralisée le 1^{er} janvier 1997. Elle a introduit pour les collectivités locales la notion de rattachement des charges et des produits à l'exercice, la comptabilisation des amortissements et des provisions ainsi que la gestion des intérêts courus non-échus (ICNE).

L'instruction comptable M14 (et ses dérivées pour les départements M52, les régions M71,...) a contribué à rapprocher les méthodes comptables des collectivités locales, de celles des entreprises privées à travers un plan comptable.

- **M.E.D :** (*Montée En Débit*) Se dit des différentes solutions techniques appliquées aux réseaux existants ou qui les remplacent pour apporter aux usagers des débits supérieurs à ceux dont ils disposaient avant l'intervention.

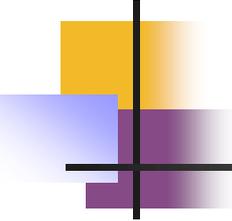
Les cas les plus fréquents sont l'amélioration des performances du réseau ADSL par action à la sous-boucle cuivre (mise en place d'équipements de transmission spécifiques utilisant plusieurs paires de cuivre entre le NRA et le sous-répartiteur ou raccordement en fibre optique du sous-répartiteur).

Les performances des réseaux radioélectriques fixes et mobiles peuvent aussi être améliorées par l'augmentation de capacité des liens qui les relient à leur réseau amont.



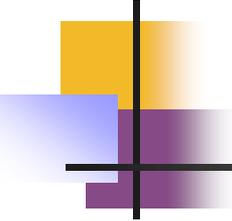
Glossaire

- **NRA** : (**N**œud de **R**accordement d'**A**bonnés) Les NRA sont les centraux téléphoniques de l'opérateur historique France Télécom dans lesquels aboutissent les lignes téléphoniques des abonnés, quel que soit leur fournisseur d'accès.
- **NRO** : (**N**œud de **R**accordement **O**ptique) Le nœud de raccordement optique (NRO) est, dans un réseau de desserte optique (FTTH), le lieu où convergent les lignes des abonnés d'un même quartier ou d'une même ville. On peut le comparer au NRA (nœud de raccordement d'abonnés) de la boucle locale cuivre.
- **Loi NOME** : Loi votée le 7 décembre 2010 mise en application en Janvier 2011 relative à la nouvelle organisation du marché de l'électricité.
- **Participations communes et pétitionnaires** : Part restante à charge des communes ou des tiers sur les travaux d'investissement (effacement ou extension des réseaux électriques, extension, rénovation ou enfouissement des réseaux éclairage public, enfouissement des réseaux de télécommunication, signalisation lumineuse).
- **Participation Enedis (ex ERDF)** : Enedis verse des participations pour l'enfouissement des réseaux (article 8 du contrat de concession) montant 360 000 € en 2014.



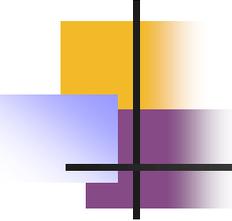
Glossaire

- **P.E.C.O** : *Pays d'Europe Centrale et Orientale.*
- **P.C.T** : *Part Couverte par le Tarif d'utilisation du réseau public d'électricité -TURPE-*
- **PB** : *Point de Branchement pour plusieurs habitations.*
- **PM** : *Point de Mutualisation pour un territoire une commune ou un quartier.*
- **PTO** : *Prise Terminale Optique installée dans l'habitation.*
- **Offre PRM** : *Offre de référence d'Orange pour la création de Points de Raccordements Mutualisés.*



Glossaire

- **Redevances Concessionnaires** : *Les concessionnaires (EDF, GDF, SICAE de l' AISNE, SICAE de l' OISE, Primagaz, ANTARGAZ et TOTALGAZ) versent des redevances à l' USEDA (autorité concédante) conformément aux dispositions du cahier des charges de distribution publique d' électricité ou de gaz pour l' utilisation des réseaux.*
- **Redevance Maintenance éclairage public** : *Participation des communes pour la maintenance de l' éclairage public et la signalisation lumineuse.*
- **RTE** : *Réseau de Transport d' Électricité, est une entreprise française filiale d' EDF, qui gère le réseau public de transport d' électricité très haute tension en France métropolitaine.*
- **SE 60** : *Syndicat d' Énergie de l' Oise.*
- **S.M.O** : *Syndicat Mixte Ouvert.*

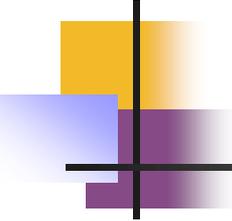


Glossaire

- **TPN** : (**T**arif de **P**remière **N**écessité) Le Tarif de Première Nécessité (TPN) permet de bénéficier d'une fourniture d'électricité à prix préférentiel.

Critères d'attribution :

- *Le TPN est réservé, pour leur résidence principale, aux ménages titulaires auprès d'EDF d'un contrat de fourniture d'électricité d'une puissance inférieure ou égale à 9 kVA dont les ressources sont inférieures au plafond d'attribution de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).*
- *Par exemple, les ressources doivent être inférieures ou égales à 967 € par mois pour une personne seule au 1er juillet 2013.*
- *Ce plafond est adapté selon le nombre de personnes composant le foyer. Il s'agit d'une réduction qui s'applique sur l'abonnement et les 100 premiers kWh consommés par mois. Elle varie de 40% à 60 %.*



Glossaire

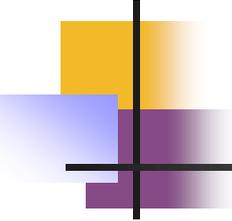
- **TSSG : (Tarif Spécial de Solidarité Gaz)**

- *Le tarif spécial de solidarité gaz (TSSG) donne droit si vous disposez de faibles ressources, à une réduction sur vos factures de gaz naturel.*

- **Critères d'attribution**

Le TSSG est réservé, pour leur résidence principale, aux ménages : titulaires d'un contrat individuel de fourniture de gaz naturel ou habitant un immeuble chauffé collectivement au gaz naturel, dont les ressources sont inférieures au plafond d'attribution de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

Par exemple, les ressources doivent être inférieures ou égales à 947 € par mois pour une personne seule au 1er juillet 2013. Ce plafond est adapté selon le nombre de personnes composant le foyer.



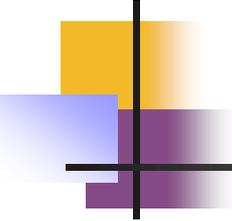
Glossaire

- **TCFE : (Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité)**
 - *La loi NOME instaure à partir du 1^{er} janvier 2011 un nouveau régime juridique et financier pour les taxes locales d'électricité afin de mettre la France en conformité avec la réglementation européenne.*
 - *La taxe auparavant facultative, devient obligatoire pour toutes les consommations finales d'électricité dont celles liées à l'éclairage public des communes. Par ailleurs, la taxe est désormais assise sur les quantités d'électricité consommées et non plus un pourcentage sur la prix de l'énergie facturée.*
 - *Le taux d'imposition actuel est remplacé par un tarif en €/MWh composé d'un tarif de base et d'un coefficient multiplicateur fixé par l'autorité concédante.*

Glossaire

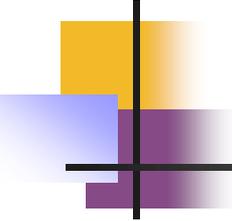
Taux de la taxe électricité appliqué sur le périmètre de la concession USEDA au 01/01/2016.

	Taux de base USEDA
Consommations résidentielles	6 375€/MWh
Consommations professionnelles	6,375 €/MWh
Puissance inférieure à 36KVA	
Consommations professionnelles	2,1251 €/MWh
Puissance supérieure à 36KVA	



Glossaire

- **TICFE** : (***T**axe **I**ntérieure sur la **C**onsommation **F**inale d'**É**lectricité*) La TICFE concerne les fournisseurs d'électricité et les consommateurs d'électricité dont la puissance souscrite est supérieure à 250 kVA.
- **TICGN** : (***T**axe **I**ntérieure sur la **C**onsommation de **G**az **N**aturel*) La TICGN est appliquée à la consommation de gaz naturel des particuliers à partir du 1er avril 2014 ; auparavant, ils en étaient exemptés. Elle est perçue pour le compte des Douanes. Elle est ensuite intégrée, en tant que recette, au budget de l'État. Elle est calculée en fonction de la consommation. Son montant est de **0,20 centimes d'euros par kilowattheure**.
- **TLE** : *Taxe Locales sur l'Électricité.*
- **TURPE** : (***T**arif d'**U**tilisation des **R**éseaux **P**ublics d' **É**lectricité*)
Il assure aujourd'hui 90 % des recettes d'Enedis.
- **TRV** : *Tarif Réglementé de Vente.*



Glossaire

- **TVA :**
 - *Le **Fond de Compensation de la TVA (FCTVA)** l'USEDA assure l'avance de la trésorerie correspondant au décalage dans la récupération de la TVA via le FCTVA dont la dotation est perçue un an après le mandatement pour les travaux liés à l'éclairage public, la signalisation lumineuse et la construction de chaufferies bois.*
 - *Les **concessionnaires (SICAE et Enedis)** reversent la TVA au plus tard trois mois après le mandatement pour travaux liés aux réseaux électriques.*
- **ZAPM : Zone Arrière du Point de Mutualisation.**



Merci de votre attention

Tél : 03 23 27 15 80

Site USEDADA : <http://www.useda.fr>